

# L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

ORGANE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL.

## LETTRE PASTORALE

**Des archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, au sujet de la question des écoles dans la province de Manitoba**

NOUS, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA.

*Au Clergé Séculier et Régulier et à tous les Fidèles de ces provinces, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.*

Nous croyons opportun, Nos Très Chers Frères, de vous rappeler aujourd'hui quelques-uns des graves principes qui régissent les rapports entre l'Eglise catholique et les écoles où les enfants reçoivent avec l'instruction primaire, les premières leçons de la morale chrétienne.

S'il est vrai de dire que l'enfant dépend naturellement de l'autorité paternelle, surnaturellement il dépend de l'autorité de l'Eglise qui est la société surnaturelle pour laquelle Dieu l'a créé, et dans laquelle il est tenu d'entrer, parce que seule dans l'ordre actuel de la Providence, elle est capable de lui faire atteindre sa fin dernière. Le baptême, qu'il reçoit de l'Eglise, à la demande de ses parents, le fait entrer dans cette auguste société, dont il doit observer toutes les lois concernant son salut. Dans le plan de son Divin Fondateur, l'Eglise par ses ministres a donc non seulement le pouvoir, mais le devoir de diriger l'éducation morale des enfants. Ce devoir résulte de la mission elle-même confiée par le Sau-

vièbres habitudes de la jeunesse l'entraîneront dans une autre direction ; d'où il ressort que l'Eglise étant seule chargée de Dieu pour donner l'enseignement moral aux hommes, ne peut à aucune époque de leur vie, renoncer à son action et à son contrôle dans les écoles ; elle ne peut approuver pour aucune considération, sous aucune forme de gouvernement, des écoles où l'enfance ne reçoit pas d'enseignement moral. C'est pourquoi elle a toujours réprouvé, et réprouvera toujours les écoles vulgairement appelées "écoles neutres" ; parce que ce système, de sa nature, est un grave danger pour l'éducation religieuse et morale de l'enfance bien que accidentellement il n'ait pas toujours ce funeste résultat. Ce malheureux système, qui rencontre l'approbation en certains lieux, a causé la perte de bien des âmes et amoncelé bien des ruines morales où il a été mis en pratique. Nous avons sur cela le témoignage compétent et irrécusable de l'Episcopat des Etats-Unis, réuni en Concile plénier à Baltimore : "Une longue expérience, est-il dit, a surabondamment prouvé les graves désastres, les dangers intrinsèques que cause la plupart du temps à la jeunesse catholique en ces régions, la fréquentation des écoles publiques. Grâce au système en vigueur dans ces écoles, il ne peut pas se faire que les jeunes gens catholiques ne soient exposés à de grands périls, par rapport à la foi et aux mœurs. Ce n'est pas à une autre cause que semblent devoir être attribués les progrès si considérables de l'indifférentisme en ces régions et cette corruption des mœurs dont est infecté chez nous si déplorablement et dans laquelle va se perdre l'âge le plus tendre." (Conc. plén. Baltim. II., No. 126.)

C'est donc avec une grande surprise et une profonde douleur, que Nous avons appris que même dans notre pays, où l'on

ceux que Dieu vous a confiés soient, dès leur enfance, formés à la vie chrétienne ; de là, la nécessité d'avoir des écoles chrétiennes ; et toute école qui n'a pas ce caractère ne saurait commander la confiance des parents chrétiens.

"..... Vous êtes donc tenus de ne permettre à vos enfants que la fréquentation d'écoles où leur foi et leurs mœurs seront en sûreté. Hélas ! malgré tous vos soins et votre vigilance, il n'arrivera que trop souvent qu'en sortant de sa demeure pour aller chercher l'instruction, le jeune âge sera exposé à de pernicieuses influences ! Que du moins l'école que vous choisirez ne soit pas pour ces jeunes cœurs un lien dangereux ! Que les instituteurs auxquels vous les confiez vous offrent toutes les garanties désirables ; qu'ils continuent auprès de vos enfants le ministère sacré que vous exercez vous-mêmes ! Que l'école s'harmonise avec le toit paternel pour la formation du cœur ! Que la parole du maître ou de la maîtresse soit l'écho de la parole du père ou de la mère enseignant à l'enfant ce qu'il doit croire et lui expliquant les devoirs multiples que requièrent le service de Dieu et l'amour du prochain."

Puis Sa Grandeur établit clairement les droits de la minorité et de l'Eglise catholique et fait connaître la nature de ces écoles que l'on veut imposer à nos frères de Manitoba.

"..... Une majorité parlementaire, peu soucieuse du triste spectacle qu'a donné l'ignorance de quelques-uns de ses membres, en matière d'éducation, cette majorité a décrété l'abolition de nos écoles, et a décidé que les écoles protestantes seraient reconnues par l'Etat et favorisées par lui. On a bien répété, imprimé même les mots ECOLES NATIONALES, ECOLES PUBLIQUES, ECOLES NEUTRES ; tous ces mots peuvent sonner plus ou moins harmonieusement à l'oreille

de proclamer ces principes et d'en réclamer l'application au nom de l'Eglise. Comme citoyens nous pouvons faire des concessions ; mais comme catholiques nous ne pouvons transiger. C'est aussi le devoir de tous les catholiques, à quelque parti, à quelque position sociale qu'ils appartiennent, de s'affirmer les enfants soumis et dévoués de l'Eglise. Il ne serait pas digne de ce nom celui qui ne sacrifierait ces droits pour quelque considération d'un ordre inférieur. Ce serait une trahison de laisser persécuter l'Eglise et lui ravir ses enfants. C'est donc un devoir pour tous de prier et de travailler, chacun dans sa sphère d'action, pour que justice parfaite soit rendue et cela sans troubler la paix qui est si nécessaire à la prospérité de notre pays.

Sera la présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales de nos trois provinces, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par nous dans le mois de mars mil huit cent quatre-vingt-onze.

E.-A. CARDINAL TASCHEREAU, Arch. de Québec.

† EDOUARD-CHS. Archev. de Montréal.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

† JEAN, Archev. de Léontopolis.

† L.-F. Ev. des Trois-Rivières.

† ANTOINE, Ev. de Sherbrooke.

† L.-Z. Ev. de St. Hyacinthe.

† N.-ZÉPHIRIN, Vic. Apost. de Pontiac

† ELPHÈGE, Ev. de Nicolet.

† LOUIS-NAZAIRE, Ev. de Chicoutimi.

† ANDRÉ-ALBERT, Ev. de St. Germain de Rimouski.

Par mandement de Son Eminence et de Nos Seigneurs.

B.-PH. GARNEAU, Ptre.

Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

L'ASSOCIATION

la morale chrétienne.

S'il est vrai de dire que l'enfant dépend naturellement de l'autorité paternelle, *sur-naturellement* il dépend de l'autorité de l'Eglise qui est la société surnaturelle pour laquelle Dieu l'a créé, et dans laquelle il est tenu d'entrer, parce que seule dans l'ordre actuel de la Providence, elle est capable de lui faire atteindre sa fin dernière. Le baptême, qu'il reçoit de l'Eglise, à la demande de ses parents, le fait entrer dans cette auguste société, dont il doit observer toutes les lois concernant son salut. Dans le plan de son Divin Fondateur, l'Eglise par ses ministres a donc non seulement le pouvoir, mais le devoir de diriger l'éducation morale des enfants. Ce devoir résulte de la mission elle-même confiée par le Sauveur à ses apôtres et à leurs successeurs dans l'Eglise : " Enseignez toutes les nations . . . . . leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé. " (Math. XXVIII, 20.) Ainsi l'Eglise catholique, seule, a mission de donner l'enseignement religieux et moral aux nations comme aux individus de tous les âges, et cela à l'exclusion de tout autre pouvoir. Seule donc elle a mission de diriger l'enseignement moral non seulement dans les écoles supérieures, mais aussi, et peut-être plus encore, dans les écoles où l'éducation morale est étroitement liée, inséparablement unie à l'instruction, comme c'est le cas dans les écoles primaires. Sans ce contrôle sur les écoles, l'accomplissement de sa mission divine serait rendue impossible. En effet, l'enfant a besoin de connaître au plus tôt ses devoirs envers Dieu, d'être prémuni contre les passions mauvaises, et dans un temps où son âme est plus prompte à recevoir une empreinte qu'elle conservera toujours et l'aidera à passer à travers les dangers que le monde et le démon sèmeront sur sa route. Le jeune homme suit sa première voie, dans sa vieillesse même il ne la quittera pas. " (Prov. XXII, 6.) Si dès son enfance le jeune homme n'a pas été nourri des préceptes de la morale, il aura des difficultés presque insurmontables à observer ces mêmes préceptes, et par conséquent à vivre de la vie surnaturelle, ou de la grâce, et la sollicitude de l'Eglise ne recevra pas chez l'individu la correspondance suffisante pour le conduire à sa fin dernière. Les pro-

gers intrinsèques que cause la plupart du temps à la jeunesse catholique en ces régions, la fréquentation des écoles publiques. Grâce au système en vigueur dans ces écoles, il ne peut pas se faire que les jeunes gens catholiques ne soient exposés à de grands périls, par rapport à la foi et aux mœurs. Ce n'est pas à une autre cause que semblent devoir être attribués les progrès si considérables de l'indifférentisme en ces régions et cette corruption des mœurs dont est infecté chez nous si déplorablement et dans laquelle va se perdre l'âge le plus tendre. " (Conc. plén. Baltim. II., No. 126.)

C'est donc avec une grande surprise et une profonde douleur, que Nous avons appris que même dans notre pays, où l'on proclame si haut la liberté religieuse, l'on a au moyen de la légalité, tenté d'introduire ce système répréhensible et réprouvé des écoles neutres pour priver l'Eglise d'un droit inséparable du libre exercice du culte catholique, garanti par la foi des traités. Dans une autre province de notre pays, habitée par des catholiques, l'on tente encore une fois contre les droits sacrés de l'Eglise une persécution sourde et diabolique. C'est le cœur ému, que Nous avons entendu le vénérable pontife Archevêque de Saint-Boniface, élever encore la voix contre cette iniquité. Dans une lettre pastorale en date du 15 août dernier, l'illustre prélat fait connaître cette perfide tentative de pervertir l'enfance, contre laquelle il prémunit ses ouailles, et en fait voir en même temps tout l'odieux :

" Une épreuve d'un genre nouveau est venue fondre sur nous. Dans un pays où l'on réclame hautement la liberté religieuse, on vient de mettre des entraves à cette liberté. Nos institutions sociales et politiques nous garantissaient la protection de tous nos droits et voilà que ces mêmes droits sont violés par ceux mêmes qui devaient les sauvegarder. Nous voilà en butte à la persécution ; non pas à la persécution sanglante, s'attaquant au corps ou à la vie extérieure, mais à une persécution astucieusement déguisée, s'attaquant aux intelligences pour les empêcher de s'éclairer de la lumière chrétienne et d'être guidées par les reflets de ces divines splendeurs.

" . . . . . Vous savez qu'il faut que tous

quant les devoirs multiples que requièrent le service de Dieu et l'amour du prochain. "

Puis Sa Grandeur établit clairement les droits de la minorité et de l'Eglise catholique et fait connaître la nature de ces écoles que l'on veut imposer à nos frères de Manitoba.

" . . . . . Une majorité parlementaire, peu soucieuse du triste spectacle qu'a donné l'ignorance de quelques-uns de ses membres, en matière d'éducation, cette majorité a décrété l'abolition de nos écoles, et a décidé que les écoles protestantes seraient reconnues par l'Etat et favorisées par lui. On a bien répété, imprimé même les mots ECOLES NATIONALES, ECOLES PUBLIQUES, ECOLES NEUTRES ; tous ces mots peuvent sonner plus ou moins harmonieusement à l'oreille de certains gens, mais le fait pur et simple, dénudé de tout ce qui peut tromper et réduit à sa triste réalité, c'est que la législature, tout en abolissant les Ecoles Catholiques, a passé des lois qui non seulement maintiennent les Ecoles Protestantes dans toute leur intégrité, mais même leur assurent, quoique *sectaires*, toute la part d'argent public à laquelle les catholiques auraient droit. La loi prétend même forcer les catholiques à payer pour le support de ces écoles où la foi de leurs enfants ne peut manquer d'être exposée et où vos convictions les plus sacrées, Nos Très Chers Frères, reçoivent un démenti aussi pénible qu'injuste.

" L'examen le plus rapide des nouvelles lois suffit pour montrer qu'elles ont été inspirées par un sentiment d'hostilité contre les catholiques et que l'idée protestante domine toute cette législation . . . . "

A la vue de cet état de choses par lequel on veut ravir la foi des enfants catholiques de Manitoba, dépouiller l'Eglise de ses droits sacrés et indestructibles, notre cœur est navré de douleur. Nous ne pouvons pas, comme gardiens des prérogatives de notre Sainte Mère l'Eglise, rester froids spectateurs des persécutions que l'on veut lui faire subir. C'est un devoir de conscience pour Nous de rappeler à tous les fidèles de nos provinces la vraie doctrine touchant le contrôle de l'Eglise sur l'éducation des enfants catholiques dans les écoles.

Sans vouloir entrer sur le terrain politique, Nous Nous croyons dans la nécessité

Québec.

- † EDOUARD-CUS. Archev. de Montréal.
- † J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.
- † JEAN, Archev. de Léontopolis.
- † L.-F. Ev. des Trois-Rivières.
- † ANTOINE, Ev. de Sherbrooke.
- † L.-Z. Ev. de St. Hyacinthe.
- † N.-ZÉPHIRIN, Vic. Apost. de Pontiac
- † ELPHEGE, Ev. de Nicolet.
- † LOUIS-NAZAIRE, Ev. de Chicoutimi.
- † ANDRÉ-ALBERT, Ev. de St. Germain de Rimouski.

Par mandement de Son Eminence et de Nos Seigneurs.

B.-PH. GARNEAU, Ptre.

Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

# L'ASSOCIATION

V

Je suis le principe et la fin.

Je ne connais qu'un homme qui ait osé prononcer cette parole. Peut-être quelqu'autre l'a-t-il proférée—que de choses j'ignore !—en tout cas, si quelqu'un a osé la répéter, il n'est que le contrefacteur impudent, ou, selon le mot énergique de Tertullien, il n'est que le singe de Jésus-Christ.

Jésus-Christ seul, en effet, est le principe et la fin de toutes choses.

Comme Dieu, il a tout créé, pour se manifester autant qu'une parole intérieure peut être reproduite par une parole extérieure. Il est donc principe de la création, et celle-ci se rapporte à lui comme à sa fin.

Comme homme,—nous l'avons remarqué dans notre précédent article,—il est aussi principe de tout, ainsi que la tête de n'importe quel corps en est la partie principale et le chef. En même temps, il est la fin de tout, puisque tout le reste a été fait pour ce chef, cette tête, qui domine l'ensemble des membres ajoutés les uns aux autres de façon à former un corps.

En ce siècle où les hommes tendent généralement à se séculariser, à se pas-

ser de Jésus-Christ, comme on se passe d'un membre inutile, de la cinquième roue d'une voiture, il n'est pas inutile de rappeler cette vérité fondamentale.

Redisons le donc sur tous les tons, et de toutes les manières :

Nous n'existons, le monde n'a été tiré du néant, que parce que Dieu a voulu s'associer les êtres qu'il aurait pu laisser dans leur néant.

En fait, par son libre choix, Dieu qui aurait pu s'associer à la création d'une façon purement naturelle, a voulu s'associer à elle d'une manière parfaite et surnaturelle.

En fait, par conséquent, Dieu a voulu l'association, ou l'union très intime, de son Verbe, ou de sa parole intérieure, qui est la deuxième personne de la Ste Trinité, avec la nature humaine, de telle sorte qu'un Homme-Dieu fut le chef, la tête de l'humanité et de toute la Création.

Autrement dit : Dieu, en créant, a voulu d'abord N. S. Jésus-Christ ; puis, pour lui, tout le reste des hommes, les Anges et toutes les autres créatures, savoir : les animaux, les plantes, les minéraux....

C'est pourquoi si nous existons, nous le devons à Jésus-Christ : si nous avons, avec un corps et une âme, la grâce sanctifiante qui nous fait chrétiens, enfants de Dieu, nous le devons à Jésus-Christ.

En outre, si nous avons été rachetés, c'est-à-dire réassociés d'une manière parfaite à notre Créateur, après que la faute du premier homme eut rompu les liens de cette divine association, nous le devons encore à Jésus-Christ, qui n'a pas voulu se séparer de nous.

Jésus-Christ ne pouvait pécher, se séparer de Dieu ; mais il aurait pu nous laisser à notre faute, comme un mari laisse partir sa femme qui le quitte volontairement ; comme l'âme laisse aller son corps, comme une tête qui, restant à sa place, verrait les autres membres du corps se détacher d'elle.... Mais il ne l'a pas permis.

Personne dit St-Paul, ne hait sa propre chair. Or dit encore le même Apôtre

L'antique ennemi de Jésus-Christ, Satan, qui ne voulut point s'associer à lui, et entraîna dans ce refus insensé et coupable, une partie des Anges; Satan qui a trompé la première femme, qui a réussi à nous rendre les imitateurs de sa rébellion, Satan, dis-je, fait tourner plus que jamais la tête de l'homme.

Il continue son rôle d'antagoniste de Jésus-Christ ; il dit toujours : " je ne servirai pas " : il fascine toujours la pauvre humanité qu'il voudrait détacher de son principe et de sa fin, pour se l'attacher et la rendre comme lui malheureuse.

*C'est là le fond de la lutte engagée en Europe et dans le reste du monde.*— Oui, le principe de tous nos maux c'est Satan ; la fin poursuivie par cet être malfaisant, jaloux de l'homme, homicide dès le commencement, c'est de faire de nous des compagnons de son infortune éternelle.

Ah ! qu'il est bien le prince des ténèbres ! Comme il sait obscurcir toutes ces vérités et les dérober au regard, à l'intelligence humaine ! Les pauvres mortels ne voient que la surface des choses ; ils ne peuvent en pénétrer le fond. Aussi en leur parlant comme je le fais, je suis persuadé de provoquer des réflexions comme celle-ci : " Que nous veut ce prêcheur ? Les sermons se font à l'église, pour les dévots. Un journal économique n'a rien à faire avec ces théories en l'air et de l'autre monde. Ce que nous voulons, c'est le moyen de vivre commodément. "

Eh bien ! le moyen de vivre commodément, c'est de mettre chaque chose à sa place ; conséquemment, de donner à Jésus-Christ la place qui lui revient dans ce monde. L'expérience des siècles écoulés, nous apprend, aussi bien que la parole de Jésus, que *ceux qui cherchent avant tout le règne de Dieu et sa justice reçoivent par surcroît les avantages temporels.*

C'est cette vérité fondamentale qui est oubliée de nos jours, et dont l'oubli est désastreux même temporellement.

Donc, rappelons-la, mettons-la en pra-

le meilleur fauteuil d'un ministre ; sur les bancs du Sénat ou de la Chambre des députés. Leurs oncles, neveux, cousins, etc., le combattent dans les bureaux de quelque administration publique, où ils n'ont guère autre chose à faire que de tendre la main au bout de chaque mois, afin de palper ce qu'ils ont conquis avec tant de bravoure. Il y en a qui combattent ce combat dans les bureaux de la banque où l'on émet les actions, des chemins de fer aériens et autres inventions non moins renversantes ! Un corps de leur armée opère perpétuellement à la Bourse et y accomplit les plus glorieux et fructueux exploits. Un autre, qui jouit de la haute protection de législateurs des plus renommés, opère sur les coteaux de Bercy-Bordeaux, Bercy-Bourgogne ; le combat par eux consiste à effectuer le miracle des noces de Cana ; on leur reproche de ne plus y employer de l'eau pure et de mauvaise langue les accusent d'empoisonner leurs clients ; disons, à leur éloge, qu'ils sont la providence de la Compagnie des eaux, des fabricants de pompes et de produits tinctoriaux. Il y en a qui livrent leur combat dans de luxueuses boutiques, embusqués derrière d'éblouissants comptoirs. Il n'est ruses, stratagèmes, que ces guerriers n'emploient pour triompher et entrer en possession de l'objet dont ils convoient la conquête. Merveille de science la moderne ! l'un assure avoir un secret pour faire pousser des dents, l'autre, une forêt de cheveux blancs ou noirs à volonté. De savants docteurs, diplômés par la faculté, assurent, eux, composer des élixirs antiphlogistiques, qui, plus ils sont vieux, meilleurs ils sont, façon adroite d'engager à en faire provision. Prodiges d'un autre genre ! il en est qui jurent posséder une panacée pour guérir le corps social et faire régner l'âge d'or sur la terre !

Ainsi, faire des discours, où l'on jure de se sacrifier corps et biens pour le peuple, puis, lorsqu'on est élu, au lieu de cela, prélever de gros émoluments sur l'impôt dont on l'accable ; flâner dans un bureau—quand on n'est pas en permission ou en vacance—aux dépens de ceux qui, travaillant sans relâche, suent sang et eau pour parvenir à vivre ; ou bien faire métier de falsificateur ; ou encore employer des manigances d'intrigant, de faiseur, faire des réclames de charlatan, afin d'attraper l'argent des gens crédules....en quoi cela ressemble-t-il à un combat imposé par la nécessité, la force même des choses ? Pour les preux qui livrent ce prétendu combat, gloire, honneur sont choses secondaires, biens imaginaires, illusoire ; le butin, ce qui se palpe, voilà le bien, vrai, réel, positif, non chimérique, et, pour le conquérir, tous moyens leur sont bons.

Encore que des savants illustres donnent comme établi par la science positiviste que, puisqu'elle règne parmi les animaux, la loi du plus fort, du plus rusé doit régner parmi les hommes ; que pour sauver sa propre existence il est inévitable, par suite légitime

horac, d'un égoïsme sans frein, auxquels nulle puissance invincible ne contraind, et que pour peu qu'il en ait la volonté, chacun est entièrement libre de réprimer ?

Le combat pour la vie, que sans cesse ressassent les discoureurs, est purement un dicton que l'on va répétant,—comme on en a répété d'autres,—sans examiner si, comme les savants qui le préconisent l'affirment, c'est l'expression d'une loi de la nature, incontestablement constatée par la vraie science, et inévitablement applicable de l'homme à l'homme, comme aux espèces animales diverses entre elles.

Ne résulte-t-il pas de l'examen, qu'affirmer l'impossibilité de vivre sans affamer les autres est une gratuite affirmation ? Ne semblerait-il pas que la doctrine du combat pour la vie, préconisée avec tant d'empressement dans les hautes régions, ait été tout exprès inventée pour justifier, qu'afin de vivre comme des Nababs, il est de droit naturel pour les forts, les malins, de réduire à la dernière pénurie les faibles, les naïfs, les simples ? Quoi qu'il en soit à cet égard, on doit convenir que les sciences positives pures sont bien favorables aux premiers et bien impitoyables pour les derniers.

J.-J.-A. CLOUZARD.

## LE "SUN"

Compagnie d'Assurance sur la Vie,  
du Canada

BUREAU PRINCIPAL

164 Rue St Jacques, Montréal.

M. LOUIS TESSIER,

GÉRANT A QUÉBEC.

67 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

— : 000 : —

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans conditions**. Elle paie les réclamations promptement **sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle il n'y aura aucune restriction vexatoire en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION ET TRANSPORT DE POLICE.

En outre, si nous avons été rachetés, c'est-à-dire réassociés d'une manière parfaite à notre Créateur, après que la faute du premier homme eut rompu les liens de cette divine association, nous le devons encore à Jésus-Christ, qui n'a pas voulu se séparer de nous.

Jésus-Christ ne pouvait pécher, se séparer de Dieu; mais il aurait pu nous laisser à notre faute, comme un mari laisse partir sa femme qui le quitte volontairement; comme l'âme laisse aller son corps, comme une tête qui, restant à sa place, verrait les autres membres du corps se détacher d'elle... Mais il ne l'a pas permis.

Personne, dit St-Paul, ne hait sa propre chair. Or, dit encore le même Apôtre, nous sommes, comme Eve l'était d'Adam, l'os des os de Jésus, la chair de la chair de Jésus. De même qu'Eve a été tirée du côté d'Adam, près du cœur du premier homme selon l'ordre chronologique, ainsi l'humanité jusque et y compris la T. S. Vierge, a été extraite du côté de Jésus-Christ, le premier homme par la dignité, près du cœur de l'Homme-Dieu.

Voilà le secret de notre Rédemption, de notre réassociation avec Dieu: Jésus n'a pas voulu laisser partir son épouse coupable, je veux dire l'humanité déchue: il s'est dévoué, il s'est livré pour elle; il a versé son sang pour la purifier; il a donné sa vie pour payer sa rançon; il est ressuscité pour la relever; il est monté aux Cieux pour lui donner droit d'entrée dans la céleste patrie et pour lui préparer un trône.

Donc, de toutes manières nous appartenons à Jésus-Christ, nous sommes à lui, nous sommes son corps. Dans ce corps, les uns ont l'office de pied, les autres celui de bras, de main, de doigt, etc.; lui seul, Jésus, est tête; à lui seul tout le reste se rattache, de lui seul tout dépend, et comme nous l'avons déjà vu: se séparer de lui, c'est se décapiter, se suicider, c'est mourir.

Et pourtant, répétons-le, il y a de nos jours une tendance universelle à se séparer de lui.

journal économique n'a rien à faire avec ces théories en l'air et de l'autre monde. Ce que nous voulons, c'est le moyen de vivre commodément. . .

Eh bien! le moyen de vivre commodément, c'est de mettre chaque chose à sa place; conséquemment, de donner à Jésus-Christ la place qui lui revient dans ce monde. L'expérience des siècles écoulés, nous apprend, aussi bien que la parole de Jésus, que ceux qui cherchent avant tout le règne de Dieu et sa justice reçoivent par surcroît les avantages temporels.

C'est cette vérité fondamentale qui est oubliée de nos jours, et dont l'oubli est désastreux même temporellement.

Done, rappelons-la, mettons-la en pratique et nous y gagnerons beaucoup, même pour ce monde.

Le vrai chrétien donne la première place à Dieu, mais il n'oublie pas cette vie.

Serrons-nous donc autour de Jésus-Christ: notre principe et notre fin.

SOCIÉTÉ.

 **ESSAYEZ le CIGARE**

**C. M. B. A.**

**Le Combat pour la Vie.**

(De l'Union Economique, Paris.)

(Suite et fin.)

Nombreux, il est vrai, sont ceux qui n'obtiennent le pain quotidien qu'au prix d'un long et pénible labeur: on peut à bon droit dire de ceux-là, qu'ils luttent pour la vie. Cette lutte consiste à labourer ou piocher la terre; à en extraire le minerai; à fondre les métaux et les façonner; à travailler le bois; à tisser les étoffes, etc. Ils vivent de ce que cela leur rapporte, et, en général, ne songent aucunement, pour vivre grassement, à priver les autres de leurs subsistances! Mais, tous les autres citoyens qui, pour acquérir des biens, s'ingénient à dépouiller les autres, ou au moins à vivre à leurs dépens, n'ont même pas l'ombre d'une lutte à soutenir, ni d'un péril à affronter; à peine ont-ils quelque effort à faire pour s'emparer des fruits de leur peu glorieuse victoire: A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire!

On en voit livrer ce combat, campés sur

lever de gros émoluments sur l'impôt dont on l'accable; flâner dans un bureau— quand on n'est pas en permission ou en vacance— aux dépens de ceux qui, travaillant sans relâche, suent sang et eau pour parvenir à vivre; ou bien faire métier de falsificateur; ou encore employer des manigances d'intrigant, de faiseur, faire des réclames de charlatan, afin d'attraper l'argent des gens crédules...en quoi cela ressemble-t-il à un combat imposé par la nécessité, la force même des choses? Pour les preux qui livrent ce prétendu combat, gloire, honneur sont choses secondaires, biens imaginaires, illusoire; le butin, ce qui se palpe, voilà le bien, vrai, réel, positif, non chimérique, et, pour le conquérir, tous moyens leur sont bons.

Encore que des savants illustres donnent comme établi par la science positiviste que, puisqu'elle règne parmi les animaux, la loi du plus fort, du plus rusé doit régner parmi les hommes; que pour sauver sa propre existence il est inévitable, par suite légitime, de réduire son voisin à mourir de besoin, cela bien évidemment est faux! Si aux animaux d'aspect dillorent il est imposé de s'entre-dévorer, aucune nécessité inhérente à notre nature n'impose à l'homme de se sustenter des êtres de sa propre espèce, ses frères. Nous ne sommes point par nature condamnés à vivre de rapines; on n'en vit que parce qu'on le veut bien: nous pouvons et nous devons vivre du produit de notre travail: c'est la seule ressource légitime, honnête, honorable. Ce n'est donc aucunement comme des naufragés, pour sauver leur vie, que ces combattants d'une espèce particulière, dont tout l'équipement consiste en des sacoches, réduisent leurs semblables aux dernières misères. Tous possèdent le nécessaire; beaucoup possèdent du superflu; ce sont tout bonnement des gens assez cupides, assez égoïstes, pour dépouiller de leurs moyens d'existence ceux que sur tous les édifices et dans toutes les harangues on proclame des frères. Invoquant bien haut la justice et la fraternité, ils les dépouillent, non afin de ne pas mourir d'inanition, mais afin de se faire bâtir des hôtels à la ville, des châteaux à la campagne. On sait que parmi ceux même qui sont austères républicains démocrates, il en est qui ne sont pas bégueules et, s'il faut en croire les chroniques, ils singent les aristocrates, tant hominis par eux, mais dans ce qu'ils ont de mauvais.

Chacun de ceux qui, souvent avec injustice, sans autre nécessité que de se procurer du luxe, privent les autres du nécessaire, sait fort bien que, s'il le voulait, il pourrait ne pas les en priver sans que cela mit sa vie en péril et eût pour lui d'autre conséquence, que de le priver de choses superflues. Nous pouvons donc, si nous le voulons, ne pas dépouiller nos semblables; cette action ne nous est nullement imposée par une loi à laquelle nous ne pouvons pas ne pas obéir. Ce qu'on nous donne pour une pareille loi, est-il autre chose que le résultat d'une cupidité sans

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans conditions**. Elle paie les réclamations promptement **sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle **il n'y aura aucune restriction vexatoire** en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION et TRANSPORT DE POLICE, comme il s'en trouve dans les polices des autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de **sept pour cent (7%)** étant le **taux le plus élevé** acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

**ROBERTSON MACAULAY, Ecr.**

*Président et Directeur-Gérant*

12 juillet 1900

**HOTEL RIENDEAU**

Cet hôtel, qui a acquis tant de titres à la popularité parmi le public voyageur, a été transporté de la rue Saint-Gabriel à la place Jacques-Cartier. L'hôtel Riendeau occupe aujourd'hui l'édifice connu autrefois sous le nom d'hôtel Saint-Nicolas, place Jacques-Cartier.

M. Joseph Riendeau, en ouvrant ce nouvel établissement, s'est rendu aux exigences de sa clientèle qui se plaignait de l'exiguïté de l'ancien local. Le nouvel hôtel est situé sur le point le plus central de Montréal, à proximité de l'Hôtel-de-Ville, du palais de justice, des débarcadères des vapeurs de la compagnie R. & O. et de la gare du C.P.R. Les chambres sont spacieuses, meublées à neuf, bien aérées et pourvues de toutes les améliorations modernes pour le confort des occupants.

Quant à la table, qu'il nous suffise de dire que le menu est toujours préparé avec la variété et la recherche qui ont obtenu à Joseph Riendeau la renommée d'un maître d'hôtel de premier ordre. La cave de l'établissement est toujours pourvue de vins et de liqueurs de choix.

Une visite est sollicitée pour que le lecteur puisse se convaincre qu'il n'y a aucune exagération dans cette annonce.

## LA QUESTION OUVRIÈRE

D'après les mandements de  
l'Épiscopat catholique

(suite et fin)

Nous avons hâte d'arriver à l'œuvre considérable de Mgr l'évêque de Nancy sur la *Question ouvrière* : C'est un traité de 60 pages, qu'auront à cœur de lire en entier ceux qui veulent avoir une idée complète au point de vue catholique non seulement de la doctrine sociale et de ses meilleures applications, mais encore de la situation respective des deux écoles qui se divisent et sur la mesure plus ou moins nécessaire, plus ou moins utile, de l'intervention de l'État, et aussi, quoi qu'on en dise, sur certains principes profondément différents.

Nous ne reviendrons pas avec Mgr Turinaz sur les points ci-dessus empruntés à ses confrères de l'épiscopat. Il est d'accord avec eux, et il consacre une partie très importante de son instruction à préciser le rôle du pouvoir central dans la question ouvrière. Il s'étonne des tendances " qui se manifestent de nos jours même parmi les catholiques pour étendre imprudemment la domination de l'État, " et il leur adresse ces paroles qu'écrivait Augustin Thierry, après avoir démontré tout ce que le pouvoir royal avait dû renverser de barrières pour arriver à l'absolutisme : " Nos fiers ancêtres ignoraient jusqu'à la notion de ce pouvoir illimité de l'État, aujourd'hui partout si ardemment accepté. Nul parmi eux n'eût reconnu ce qu'on a appelé " les maux nécessaires de la monarchie sans limites. " Il montre après Mgr Freppel, en empruntant de nombreux arguments au célèbre discours d'Angers, et en faisant remarque qu'aucun de ceux qu'il atteignait n'a jusqu'ici essayé de le réfuter, l'erreur des principes qui servent de base au socialisme chrétien, — et il commente avec son autorité épiscopale les paroles du Pape sur lesquelles on cherche à appuyer ces erreurs ou les actes et projets qu'elles ont provoqués. Au sujet de l'assurance qu'on veut rendre obligatoire, il démontre combien est grande l'illusion de ceux qui prétendent atténuer les dangers de l'obligation par l'établissement de caisses corporatives. L'histoire des caisses d'épar-

vres, ici projetées seulement, ailleurs réalisées, l'Église démocratique mais non pas socialiste de l'avenir, dont on a la singulière illusion de voir l'ébauche dans certaines manifestations de prélats étrangers dépourvues de toute portée, soit parce qu'elles sont isolées, soit parce qu'on ne les rapproche pas des faits sociaux qui les expliquent ou les justifient... peut-être.

Nous pouvons rapprocher de ces lettres pastorales celle où Mgr l'archevêque d'Autun groupe très fortement les meilleurs arguments en faveur de l'observation du Dimanche (1 broch. in-16, 73 p., Autun, Dejussieu). Ce travail où la plume de l'académicien sait orner d'un vif éclat les enseignements du pasteur, ne se rattache pas seulement aux précédents par le même souci d'améliorer le sort des classes laborieuses en faisant appel aux réformes pratiques et efficaces. Il leur ressemble encore par la préoccupation scientifique de renouveler à l'aide des dernières recherches de la science sociale des leçons qui auraient perdu de leur portée si elles s'étaient bornées à être de simples paraphrases du Décalogue ou de l'Évangile. Mgr Péraud a fait un fort judicieux usage des travaux récemment publiés du Congrès tenu en 1889 en faveur du dimanche. De même les évêques dont nous avons résumé les mandements ci-dessus citent abondamment non seulement Le Play, mais les économistes les plus autorisés par leurs longues recherches. MM. Claudio Jannet, Cheysson, Lefébure, Périn, Picot, Chassignet, etc. Il y a là un encouragement précieux pour ceux qui consacrent leur vie à ces travaux, en même temps qu'un heureux symptôme en faveur des solutions pratiques recommandées par la science expérimentale. Ces solutions devront avoir tôt ou tard leur heure, même en France. Elles l'auront d'autant plus vite qu'on emploiera moins de temps à combattre les faux remèdes, ce qui est une œuvre évidemment nécessaire puisqu'elle empêche au moins le recul : mais la marche en avant vaudrait infiniment mieux.

Il n'est pas jusqu'aux nations étrangères qui ne nous envoient de précieuses confirmations des doctrines sociales préconisées par les évêques de langue française. Nous devons malheureusement nous hâter.

En Allemagne, parmi les dix évêques au moins qui ont traité du travail, de la ques-

Pour l'Italie, on a vu ce qu'avait jugé à propos de dire sur la question sociale, à ses diocésains, l'évêque de Crémone. C'est à tous ses concitoyens que dans une brochure remarquable, et datant déjà de plusieurs semaines, un des membres les plus influents de la curie romaine, une des lumières et des espérances de l'Église, le cardinal Capececiattro, a fait parvenir son opinion sur le même sujet. Or, voici sur la question brûlante la solution très remarquable que donne l'archevêque de Capoue :

Il me semble que là où l'État se laisse régir par les principes moraux du christianisme, une ingérence modérée de l'État dans la question sociale est juste et utile, parce que, dans ce cas, l'État trouve dans le concept même de la morale, de la liberté et de l'autorité chrétienne, la lumière et le guide de son ingérence. Alors, les lois sociales, loin de diminuer la liberté des particuliers, comme cela pourrait sembler de prime abord, accroissent la liberté de tous, en la laissant converger vers le bien. Alors l'État, respectant toujours le droit sûr de propriété, ne fait qu'empêcher la licence ou la domination des plus forts, qui, souvent, pour l'emporter, se déguisent sous les dehors de la liberté, tandis qu'en réalité ils ne font qu'opprimer les faibles.

" Par contre, l'ingérence dans la question sociale de la part des États incroyants est d'un grand déchet, attendu que, ne s'en tenant pas au fondement certain de l'éternelle loi morale, elle devient complètement arbitraire. Elle ne peut, dès lors, que diminuer la liberté individuelle et accroître cette toute-puissance des États modernes façonnés à la manière française, qui est peut-être aujourd'hui le plus grand péril de la société civile en Europe. "

Avions-nous tort de dire que de tous ces documents une évidente conclusion sortirait ? Au fur et à mesure que la lumière se fait dans ces redoutables questions, que les chefs de la hiérarchie catholique abordent la science sociale en l'étudiant comme toute science auprès des maîtres qui la connaissent, on les voit réagir contre les généralités vagues, les illusions sentimentales, les conceptions d'origine germanique qui avaient paru un instant sur le point d'envahir l'esprit de nombreux catholiques. Cette réaction apparaît très vive, et le sentiment du danger couru est si grand que les pasteurs

## C. M. B. A.



**CATHOLIQUES, RALLIEZ-VOUS!**

Ralliez-vous à la **C. M. B. A.** qui a reçu des plus hautes autorités ecclésiastiques cette

### APPROBATION OFFICIELLE

Nous soussignés, avons donné notre sanction officielle à l'Association catholique de secours mutuel, connue sous le nom de la **C. M. B. A.**, dont nous approuvons les principes et le fonctionnement, et nous avons autorisé l'établissement de succursales dans nos archidiocèses et diocèses respectifs.

- † E. A. CARD. T. SCHEREAU, Archev. de Québec ;
- † C. E. FABRE, Archevêque de Montréal ;
- † J. T. DUJANEL, Archevêque d'Ottawa ;
- † L. F. LAFLECHE Evêque des Trois-Rivières ;
- † L. Z. MOREAU, Evêque de Saint-Hyacinthe ;
- † ANTOINE RACINE, Evêque de Sherbrooke ;
- † N. Z. LORRAIN, V. A. Ev. de Pembroke ;
- † L. N. BÉGIN, Evêque de Chicoutimi ;
- † EPHIGNE GRAVEL, Evêque de Nicolet ;

## L'UNION FAIT LA FORCE

**CATHOLIQUES RALLIEZ-VOUS**

Ralliez-vous à vos frères de la

## C. M. B. A.

Ce ralliement procure d'immenses avantages, et ne coûte que de légers déboursés, tels que :

Frais d'admission, y compris l'examen médical.....	\$4 50*
Contribution mensuelle, quel que soit l'âge.....	0 25
Contributions mortuaires varient suivant l'âge et coûtent aux sociétaires, par chaque année, mais réparties en plusieurs petits versements.	
Pour 2,000 d'assurance.	
De 18 à 25 ans, environ	\$16 00
De 25 à 30 ans, " "	17 00
De 30 à 35 ans, " "	18 00
De 35 à 40 ans, " "	20 00
De 40 à 45 ans, " "	23 00
De 45 à 50 ans, " "	26 60
Pour 1,000 d'assurance.	
De 18 à 25 ans, environ	\$ 8 00
De 25 à 30 ans, " "	8 90
De 30 à 35 ans, " "	9 40
De 35 à 40 ans, " "	10 60
De 40 à 45 ans, " "	12 00
De 45 à 50 ans, " "	13 60

L'on ne peut devenir membre de l'Association de secours mutuel avant l'âge de 18 ans ni après l'âge de 50 ans. Les primes n'augmentent pas avec l'âge de l'assuré ; l'échelle de cotisations fixées sur l'âge d'un membre à l'époque où il est admis reste toujours la même. Les cotisations prélevées de chaque membre sont fixées d'après un plan basé sur les calculs les mieux établis quant à la durée probable de l'existence et sur les principes les plus connus de l'assurance sur la vie. Voici près de quatorze ans que l'Association de secours mutuels existe, et néanmoins sa moyenne de décès n'est pas encore de 8 par 1,000 membres.

### AUX CHEFS DE FAMILLES

ET A CEUX

### QUI NE SONT PAS MEMBRES

Voulez-vous tolérer l'ignorance, la pauvreté, la misère, l'existence honteuse, l'ivrognerie et le crime ? désirez-vous voir vos coreligionnaires occuper les situations les plus basses de la société ? Dans ce cas ne vous agrégez pas à l'A. C. S. M. Mais si vous

tres ignoraient jusqu'à la notion de ce pouvoir illimité de l'Etat, aujourd'hui partout si ardemment accepté. Nul parmi eux n'eût reconnu ce qu'on a appelé " les maux nécessaires de la monarchie sans limites. " Il montre après Mgr Freppel, en empruntant de nombreux arguments au célèbre discours d'Angers, et en faisant remarquer qu'aucun de ceux qu'il atteignait n'a jusqu'ici essayé de le réfuter, l'erreur des principes qui servent de base au socialisme chrétien,—et il commente avec son autorité épiscopale les paroles du Pape sur lesquelles on cherche à appuyer ces erreurs ou les actes et projets qu'elles ont provoqués. Au sujet de l'assurance qu'on veut rendre obligatoire, il démontre combien est grande l'illusion de ceux qui prétendent atténuer les dangers de l'obligation par l'établissement de caisses corporatives. L'histoire des caisses d'épargne, et des caisses de retraites, de récents projets déposés pour tous les fonds de la prévoyance, sont là pour montrer ce que deviendrait rapidement en France l'autonomie obtenue,—en faisant très gratuitement d'ailleurs la supposition qu'on l'obtiendrait. Au sujet des corporations, il redit après les derniers papes et précise nettement dans quelles conditions, très restreintes par rapport à certains rêves, mais acceptables et pratiques dans cette mesure seulement, on peut faire revivre leur incontestable utilité.

Enfin Mgr l'Evêque de Nancy arrivant aux applications dans son diocèse, recommande l'union des œuvres de charité comme l'a faite à Paris M. Lefebvre, l'union sur le terrain des affaires telle que cherche à la réaliser le P. Ludovic de Besse, enfin la trêve aux divisions politiques de tous les gens de bien, jusqu'ici impunément opprimés par les sectes. Il indique encore les écoles professionnelles, les orphelinats agricoles, les patronages, les assurances ouvrières par l'initiative privée, les corporations telles qu'il les a définies, les sociétés de secours mutuels, qu'il recommande surtout aux habitants des campagnes, et en vue desquelles il crée même sous le nom de *Notre-Dame des agriculteurs et du Bienheureux Pierre Fourier* une association qui aura pour but de les promouvoir dans tout le diocèse et de s'opposer ainsi à l'émigration vers les villes.

Voilà certes un programme d'action de tous points heureux, et auquel le succès est promis s'ils se trouvent des hommes de qualité et de quantité suffisantes pour le mettre à exécution. Elle est là, dans ces ou-

Picot, Chassignet, etc. Il y a là un encouragement précieux pour ceux qui consacrent leur vie à ces travaux, en même temps qu'un heureux symptôme en faveur des solutions pratiques recommandées par la science expérimentale. Ces solutions devront avoir tôt ou tard leur heure, même en France. Elles l'auront d'autant plus vite qu'on emploiera moins de temps à combattre les faux remèdes, ce qui est une œuvre évidemment nécessaire puisqu'elle empêche au moins le recul : mais la marche en avant vaudrait infiniment mieux.

Il n'est pas jusqu'aux nations étrangères qui ne nous envoient de précieuses confirmations des doctrines sociales préconisées par les évêques de langue française. Nous devons malheureusement nous hâter.

En Allemagne, parmi les dix évêques au moins qui ont traité du travail, de la question ouvrière et des moyens de combattre le socialisme, on signale particulièrement, comme un des documents les plus étendus et les plus importants, la lettre pastorale du prince-évêque de Breslau qui fut, on le sait, un des membres marquants de la conférence de Berlin. Dans l'analyse que nous avons sous les yeux (*Défense*, 19 fév.) nous voyons que la réforme sociale concerne toute la société et qu'en dehors d'une rénovation morale et religieuse on pourra trouver des expédient's plus ou moins éphémères, de vraie solution de la crise point... C'est la famille, c'est l'école, ce sont les associations chrétiennes, dit avec insistance Mgr Kopp, qui sont les principaux facteurs de toute réforme. Rien, on le voit, dans ce document, ne fait supposer que l'illustre évêque, descendant des hauteurs du spiritualisme chrétien ou abandonnant le terrain des œuvres ordinaires du catholicisme, ravale la question ouvrière à quelques formules réglementaires qui, quoi qu'on en puisse penser par ailleurs, ne méritent certainement pas que les catholiques se divisent à leur suite et perdent ainsi de vue les réformes profondes.

En Autriche, une lettre collective de tout l'épiscopat vient de condamner l'antisémitisme, mené, on le sait, par de nombreux gentilshommes et quelques fougueux ecclésiastiques. C'est encore une défaite pour le socialisme chrétien qui ne fait qu'un là-bas, on le sait, avec le parti antisémite, et qui n'est pas tout à fait innocent, même en France, de l'infructueux essai d'importation qu'on a essayé d'y faire de cette nouvelle cause de conflits entre les races, ou les classes, ou les religions.

arbitraire. Elle ne peut, dès lors, que diminuer la liberté individuelle et accroître cette toute-puissance des Etats modernes façonnés à la manière française, qui est peut-être aujourd'hui le plus grand péril de la société civile en Europe. "

Avions-nous tort de dire que de tous ces documents une évidente conclusion sortirait ? Au fur et à mesure que la lumière se fait dans ces redoutables questions, que les chefs de la hiérarchie catholique abordent la science sociale en l'étudiant comme toute science auprès des maîtres qui la connaissent, on les voit réagir contre les généralités vagues, les illusions sentimentales, les conceptions d'origine germanique qui avaient paru un instant sur le point d'envahir l'esprit de nombreux catholiques. Cette réaction apparaît très vive, et le sentiment du danger couru est si grand que les pasteurs ne craignent pas de le dénoncer avec énergie dans toutes les chaires de leurs diocèses. Contre le socialisme révolutionnaire les catholiques ont toujours été d'accord. L'accord se fait aussi contre le socialisme d'Etat qu'on rejette et qu'on rejettera de plus en plus. On sait, on voit que l'arme était faussée et qu'au lieu de frapper l'ennemi elle le fortifiait. Il est permis d'espérer qu'on n'en parlera bientôt plus ailleurs que parmi les politiciens en quête d'expédients et de popularité facile, et que tous les catholiques, tous les chrétiens sincères, tous les vrais amis de l'ouvrier et de la paix iront, *viribus unitis* se munir contre l'ennemi commun à des arsenaux moins suspects.

(Extrait de *La Réforme Sociale*, Paris.)

J. CAZAJEUX.

**FUMEZ LE CIGARE  
C. M. B. A.**

**EXCELLENTE  
LUNETTES D'APPROCHE**

*Utilisables pour l'Astronomie*

**Fort grossissement. — Complètes avec pied**

**PRIX NOUVEAU : 40 Fr. plus le port de 4 kilogrammes**

S'adresser au *Journal du Ciel*, Cour de Rohan

**PARIS**

*ciation de secours mutuel* avant l'âge de 18 ans ni après l'âge de 50 ans. Les primes n'augmentent pas avec l'âge de l'assuré ; l'échelle de cotisations fixées sur l'âge d'un membre à l'époque où il est admis reste toujours la même. Les cotisations prélevées de chaque membre sont fixées d'après un plan basé sur les calculs les mieux établis et sur les principes les plus connus de l'assurance sur la vie. Voici près de quatorze ans que l'*Association de secours mutuels* existe, et néanmoins sa moyenne de décès n'est pas encore de 8 par 1,000 membres.

## AUX CHEFS DE FAMILLES

ET A CEUX

### QUI NE SONT PAS MEMBRES

Voulez-vous tolérer l'ignorance, la pauvreté, la misère, l'existence honteuse, l'ivrognerie et le crime ? désirez-vous voir vos coreligionnaires occuper les situations les plus basses de la société ? Dans ce cas ne vous agrégez pas à l'A. C. S. M. Mais si vous voulez le contraire, si vous aspirez à une vie tranquille et heureuse, si vous avez souci de l'avenir de votre famille, ne tardez pas à demander votre admission dans cette association par excellence : tandis que vous êtes en bonne santé, c'est le meilleur temps pour cela. A l'heure de votre mort ce sera pour vous une grande consolation de savoir que vous avez mis à l'abri de la misère cette épouse chérie que vous aviez promis à Dieu de protéger et ces chers petits enfants que la Providence vous a donnés pour embellir votre existence. L'Association Catholique de Secours Mutuel vous offre tous les avantages possibles : hâtez-vous d'en profiter avant d'arriver à l'âge où vous ne pourriez plus en faire partie. Vous êtes en excellente santé aujourd'hui, mais demain ne vous appartient pas. Ne voit-on pas assez souvent des hommes partir de leur demeure le matin en pleine jouissance de la vie, et y être ramenés morts avant la fin de la journée ? Lisez les journaux et réfléchissez sérieusement au grand nombre de morts subites qui arrivent tous les jours, presque toutes les heures, même parmi vos parents et amis. Vous assurez votre maison, votre ménage, etc., afin de les remplacer s'ils deviennent la proie de l'incendie. Ne devez-vous pas encore plus assurer votre vie afin de pouvoir au moins laisser à votre famille les moyens de vivre, qui sans cela lui feraient peut-être défaut quand vous ne serez plus.

Pesez bien toutes ces considérations, lecteurs. Travaillez avec vos amis et vos voisins à de nouvelles succursales, ou bien ne tardez pas à vous faire admettre dans celles qui sont à votre portée. Vous, épouses et mères de famille qui êtes les plus intéressées, induisez vos époux et vos enfants à faire partie de cette association qui est strictement catholique et dans laquelle il n'est pas nécessaire d'avoir un mot de passe pour entrer comme dans toutes les sociétés secrètes dont elle a pour mission de combattre les effets pernicieux.

## Etude sur la C. M. B. A.

### 2o SON ADMINISTRATION

#### III

Pour les fins d'administration la C.M. B. A. possède trois différents corps administratifs: 1o Un Conseil Suprême, qui comme nous l'indique son nom, est le corps administratif suprême; 2o Des Grands Conseils qui dépendent du Conseil Suprême, contrôlent les branches d'un même Etat ou d'une même province; 3o enfin dans chaque paroisse des divisions locales qui ont pour nom *branches ou succursales*.

LE CONSEIL SUPRÊME c'est l'autorité, à lui appartient le privilège exclusif de faire des lois nouvelles ou d'amender celles déjà existantes. Aucune nouvelle loi ne peut pourtant être faite par le conseil suprême, (à moins que ce ne soit à l'universalité des voix) sans que les grands conseils aient d'abord occasion de considérer ces amendements, et aucun amendement ou aucune nouvelle loi ne sauraient être adoptés que par un vote des deux tiers des membres présents et qualifiés pour voter à une session du conseil.

Au Conseil Suprême appartient le droit de régler en définitive tout différend ou malentendu qui pourrait survenir entre les Grands Conseils et les branches ou les membres.

Tout membre ou toute branche qui se croiraient lésés par les décisions d'un Grand Conseil, ont droit d'appel au Conseil Suprême dont les décisions sont toujours finales.

Le Conseil Suprême a juri liction immédiate sur toutes les branches existant dans les Etats ou Provinces où il n'y a pas de Grands Conseils d'organisés, et aussi sur tout Grand Conseil établi sous son autorité et il a toujours le droit, pour cause, de les suspendre et même de révoquer leur charte.

Le Conseil Suprême est composé de ceux qui en furent membres à son origine, en février 1879, (1) et, en sus, de trois représentants de chaque Grand Conseil sous sa juridiction. Pour avoir droit de siéger et voter au Conseil Suprême, il faut être membre en règle de l'Association.

Ce Conseil se réunit tous les deux ans le second mardi d'octobre, à l'endroit choisi à la session précédente, et siège de jour en jour jusqu'à ce qu'il ait terminé les travaux qu'il a à faire. Le matin du premier jour de la session, tous les membres doivent assister en corps à une grand'messe, faisant par là partie de leur devoir, et de leur droit.

Conseil Suprême; ont le droit et le pouvoir de régler les griefs survenant entre les branches ou entre les branches et les membres, sujet cependant à appel au Conseil Suprême. Ils peuvent, pour cause, suspendre toute branche sous leur contrôle et même en révoquer la charte.

Les Grands Conseils sont composés d'un représentant de chaque branche sous leur juridiction, en sus des officiers en charge lors d'une session. Les sessions ont lieu tous les deux ans pas plus de six semaines ni moins de quatre avant la session du Conseil Suprême. Les mêmes lois qui gouvernent ces derniers en séance gouvernent les Grands Conseils. Le matin du premier jour, les membres doivent assister en corps à une grand'messe et toutes les séances doivent commencer et se terminer par la prière.

Les Grands Conseils peuvent faire des lois propres à leur administration intérieure, sujet cependant à la sanction du Conseil Suprême. Mais aucun amendement à la constitution ou aux lois existantes, ou aucun nouvel article à y ajouter concernant la gouverne de l'Association en général, ne sauraient être faits par les Grands Conseils. Cependant, comme le Conseil Suprême ne fait aucun amendement sans avoir au préalable donné occasion aux Grands Conseils de les considérer, il s'ensuit que ces derniers doivent adopter ou rejeter toute loi qui leur est soumise. Cette adoption ou ce rejet équivalent à une recommandation, auprès du Conseil Suprême, favorable ou défavorable, suivant le cas.

Les Grands Conseils perçoivent, des branches sous leur contrôle, pour leurs frais d'administration: 1o pour chaque nouveau membre admis par ces branches une taxe d'entrée de cinquante cents; 2o une taxe *per caput* de cinquante cents pour chaque membre de ces branches en règle le 31 décembre de chaque année. (Ils ne conservent que 70% de cette taxe, la balance est payée par eux au Conseil Suprême.)

(à suivre)

**FUMEZ LE CIGARE**  
**C. M. B. A.**

**ABONNÉS NOUVEAUX**

STRATFORD, Ont.—John B. Capitance. Merci à notre confrère du C. M. B. A. Journal, M. Jer. Coffey.

TROIS-RIVIÈRES.—La générosité de M. Charles Dupont Hébert, député de district

## Elixir Resineux Pectoral



MARQUE DE COMMERCE.

Voulez-vous ne plus tousser? Faites usage de l'Elixir Resineux Pectoral, le grand remède du jour contre la TOUX, le RHUME et autres affections de la Gorge et des Poumons.

De nombreux certificats émanant de citoyens éminents, de membres du clergé, de communautés religieuses, de médecins distingués attestent l'efficacité merveilleuse de cette préparation.

A défaut d'espace nous ne donnons que le certificat suivant:

Montréal, 27 mars 1899.

Après avoir pris connaissance de la composition de l'Elixir Resineux Pectoral, je crois de mon devoir de le recommander comme un excellent remède contre les affections des poumons en général.

N. FAFARD, M. D.  
Professeur de chimie  
à l'Université Laval.

En vente partout — 25 centins la bouteille.

**L. ROBITAILLE, Propriétaire**  
*Joliette, P. Q., Canada.*

**Cadeaux! Cadeaux!**

## NOËL ET JOUR DE L'AN

Voulez-vous faire de gentilles et durables étrennes? Allez visiter l'établissement du soussigné. C'est là que pour les

**Cadeaux de Noël et du Jour de l'An.**

vous trouverez à votre choix, LAMPES de toutes sortes, verreries de tous modèles, un bel assortiment d'ARGENTERIES, SERVICES A DINER à bon marché, SERVICES A THÉ EN PORCELAINES, SERVICES A DESSERT, VERRES A VIN ET CARAFFES, POTERIES D'ART, Mille variétés d'OBJETS DE FANTAISIE, etc., etc.

**Grande Réduction dans les Prix, d'ici au**

**1er janvier 1891. Gros et Détail.**

**LOUIS BRUNEAU**

**95 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH**  
**QUEBEC.**

[Téléphone 390]

**ASSURANCE**  
**ROYALE CANADIENNE**  
**FEU ET MARINE**

## C. M. B. A.



**CATHOLIQUES, RALLIEZ-VOUS!**

Ralliez-vous à la C. M. B. A. qui a reçu des plus hautes autorités ecclésiastiques cette

**APPROBATION OFFICIELLE**

Nous soussignés, avons donné notre sanction officielle à l'Association catholique de secours mutuel, connue sous le nom de la C. M. B. A., dont nous approuvons les principes et le fonctionnement, et nous avons autorisé l'établissement de succursales dans nos archidiocèses et diocèses respectifs.

† E. A. CARD. TASCHEREAU, Archev. de Québec;  
† C. E. FARRÉ, Archevêque de Montréal;  
† J. T. DUHAMEL, Archevêque d'Ottawa;  
† L. F. LAFLÈCHE, Evêque des Trois-Rivières;  
† L. Z. MORAU, Evêque de Saint-Hyacinthe;  
† ANTOINE RACINE, Evêque de Sherbrooke;  
† N. Z. LORRAIN, V. A. Ev. de Pembroke;  
† L. N. BÉGIN, Evêque de Chicoutimi;  
† ESPÈRE GRAVEL, Evêque de Nicolet;

**L'UNION FAIT LA FORCE**

**CATHOLIQUES RALLIEZ-VOUS**

Ralliez-vous à vos frères de la

**C. M. B. A.**

Ce ralliement procure d'immenses avantages, et ne coûte que de légers déboursés, tels que:

Frais d'admission, y compris l'examen médical..... \$4 50  
Contribution mensuelle, quelque soit l'âge..... 0 25  
Contributions mortuaires varient suivant l'âge et coûtent aux sociétaires, par chaque année, mais réparties en plusieurs petits versements.

Pour 2,000 d'assurance.		Pour 1,000 d'assurance.	
De 18 à 25 ans,	environ \$16 00	environ	\$ 8 00
De 25 à 30 ans,	" 17 00	"	8 80
De 30 à 35 ans,	" 19 00	"	9 40
De 35 à 40 ans,	" 20 00	"	10 60
De 40 à 45 ans,	" 23 00	"	12 00
De 45 à 50 ans,	" 26 00	"	13 60

L'on ne peut devenir membre de l'Association de secours mutuel avant l'âge de 18 ans ni après l'âge de 50 ans. Les primes n'augmentent pas avec l'âge de l'assuré; l'échelle de cotisations fixées sur l'âge d'un membre à l'époque où il est admis reste toujours la même. Les cotisations prélevées de chaque membre sont fixées d'après un plan basé sur les calculs les mieux établis quant à la durée probable de l'existence et sur les principes les plus connus de l'assurance sur la vie. Voici près de quatorze ans que l'Association de secours mutuels existe, et néanmoins sa moyenne de décès n'est pas encore de 8 par 1,000 membres.

**AUX CHEFS DE FAMILLES**

ET A CEUX

**QUI NE SONT PAS MEMBRES**

Voulez-vous tolérer l'ignorance, la pauvreté, la misère, l'existence honteuse, l'ivrognerie et le crime? désirez-vous voir vos coreligionnaires occuper les situations les plus basses de la société? Dans ce cas ne vous agrégez pas à l'A. C. S. M. Mais si vous voulez le contraire, si vous aspirez à une vie tranquille et heureuse, si vous avez souci de l'avenir de votre famille, ne tardez pas à demander votre admission dans cette asso-

Grand Conseil, ont droit d'appel au Conseil Suprême dont les décisions sont toujours finales.

Le Conseil Suprême a juri liction immédiate sur toutes les branches existant dans les Etats ou Provinces où il n'y a pas de Grands Conseils d'organisés, et aussi sur tout Grand Conseil établi sous son autorité et il a toujours le droit, pour cause, de les suspendre et même de révoquer leur charte.

Le Conseil Suprême est composé de ceux qui en furent membres à son origine, en février 1879, (1) et, en sus, de trois représentants de chaque Grand Conseil sous sa juridiction. Pour avoir droit de siéger et voter au Conseil Suprême, il faut être membre en règle de l'Association.

Ce Conseil se réunit tous les deux ans, le second mardi d'octobre, à l'endroit choisi à la session précédente, et siège de jour en jour jusqu'à ce qu'il ait terminé les travaux qu'il a à faire. Le matin du premier jour de la session, tous les membres doivent assister en corps à une grand'messe, faisant par là preuve de leur esprit chrétien et attirant la bénédiction de Dieu sur leurs travaux aussi bien que sur leur œuvre elle-même. Chaque séance doit aussi s'ouvrir et se terminer par la prière.

Pour faire face à ses frais d'administration, le Conseil Suprême perçoit : 1o de chaque branche sous sa juridiction immédiate cinquante cents pour chaque nouveau membre admis par ces branches, et une taxe dite *per capita* de cinquante cents pour chaque membre de ces branches en règle le 31 décembre de chaque année ; 2o de chaque Grand Conseil une somme équivalant à 30% de la taxe *per capita* perçue annuellement par ces Conseils des branches sous leur juridiction.

LES GRANDS CONSEILS sont institués par le Conseil Suprême qui leur accorde une charte à cet effet.

Dans tout Etat ou Province où il existe dix branches au moins, composées collectivement d'au moins cinq cents membres en règle, ces branches ont le droit, sur pétition, d'obtenir la formation d'un Grand Conseil pour le dit Etat ou la dite Province. Ce conseil a alors juridiction immédiate sur ces branches de même que sur toutes celles qui pourraient par la suite se former dans le même territoire.

Les Grands Conseils administrent les affaires propres de leur territoire ; collectent des branches sous leur juridiction les argents de la Caisse de Bénéfices pour ensuite en faire remise au

le cas.

Les Grands Conseils perçoivent, des branches sous leur contrôle, pour leurs frais d'administration : 1o pour chaque nouveau membre admis par ces branches une taxe d'entrée de cinquante cents ; 2o une taxe *per capita* de cinquante cents pour chaque membre de ces branches en règle le 31 décembre de chaque année. (Ils ne conservent que 70% de cette taxe, la balance est payée par eux au Conseil Suprême.)

(à suivre)

**FUMEZ LE CIGARE  
C. M. B. A.**

**ABONNÉS NOUVEAUX**

STRAFFORD, Ont.—John B. Capitance. Merci à notre confrère du *C. M. B. A. Journal*, M. Jer. Coffey.

TROIS-RIVIÈRES.—La générosité de M. Charles-Dupont Hébert, député de district de la C. M. B. A., président de la succursale 101, ne se lasse pas. Grâce à lui, nous pouvons encore inscrire sur nos listes les nouveaux abonnés : —J. C. Lacasse ; Wilbrum Gauthier ; Narcisse Cossette, Edmond Dufresne ; F. S. Tourigny, avocat, et Charles McLeod, tous de Trois-Rivières.

MONTRÉAL.—F.-X. Omer Legendre. De MM. Howison, Spedding et Roby, nous avons aussi reçu la liste complète des membres de diverses succursales de la C. M. B. A. A plusieurs nous adressons le journal à titre d'essai. S'ils désirent s'abonner à l'Association, qu'ils veuillent bien nous le faire savoir en nous envoyant le prix d'abonnement par l'entremise de MM. les secrétaires de leurs succursales, dont nous sollicitons respectueusement cette obligeance.

**ESSAYEZ le CIGARE  
C. M. B. A.**

**EXCELLENTES  
LUNETTES D'APPROCHE**

Utilisables pour l'Astronomie

Fort grossissement.—Complètes avec pied

**PRIX INOUI : 40 Fr. plus le  
port de 4 kilogrammes**

S'adresser au *Journal du Ciel*, Cour de Rohan

**PARIS**

**Cadeaux de Noël et du Jour  
de l'An.**

vous trouverez à votre choix, LAMPES de toutes sortes, verreries de tous modèles, un bel assortiment d'ARGENTERIES, SERVICES A DINER à bon marché, SERVICES A THÉ EN PORCELAINES, SERVICES A DESSERT, VERRES A VIN ET CARAFFES, POTERIES D'ART, Mille variétés d'OBJETS DE FANTAISIE, etc., etc.

**Grande Réduction dans les Prix, d'ici au**

**1er janvier 1891. Gros et Détail.**

**LOUIS BRUNEAU**

**95 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH  
QUEBEC.**

[Téléphone 390]

**ASSURANCE  
ROYALE CANADIENNE**

**FEU ET MARINE**

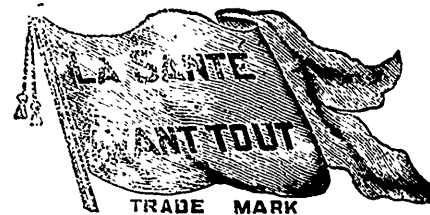
**THOMAS ROY, Gérant**

*Branche de Québec, Bureau :*

**119 RUE ST-PIERRE**

**BASSE-VILLE, QUEBEC.**

5 juillet 1890—1a



**REMEDE DU DR. SEY**

Le **GRAND REMEDE FRANCAIS** contre la *Dyspepsie, les Affections Biliaires, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.*

Le **REMEDE DU DR. SEY** est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Chose importante à noter, le **REMEDE DU DR. SEY** peut être pris à n'importe quelles doses sans déranger les habitudes et le régime de celui qui le prend.

Vendu par les Pharmaciens, \$1.00 la bout.

**S. LACHANCE, PROPRIETAIRE,  
1538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal.**

ciation de secours mutuel avant l'âge de 18 ans ni après l'âge de 50 ans. Les primes n'augmentent pas avec l'âge de l'assuré ; l'échelle de cotisations fixées sur l'âge d'un membre à l'époque où il est admis reste toujours la même. Les cotisations prélevées de chaque membre sont fixées d'après un plan basé sur les calculs les mieux établis quant à la durée probable de l'existence et sur les principes les plus connus de l'assurance sur la vie. Voici près de quatorze ans que l'Association de secours mutuels existe, et néanmoins sa moyenne de décès n'est pas encore de 8 par 1,000 membres.

**AUX CHEFS DE FAMILLES**

ET A CEUX

**QUI NE SONT PAS MEMBRES**

Voulez-vous tolérer l'ignorance, la pauvreté, la misère, l'existence honteuse, l'ivrognerie et le crime ? désirez-vous voir vos coreligionnaires occuper les situations les plus basses de la société ? Dans ce cas ne vous agrégez pas à l'A. C. S. M. Mais si vous voulez le contraire, si vous aspirez à une vie tranquille et heureuse, si vous avez souci de l'avenir de votre famille, ne tardez pas à demander votre admission dans cette association par excellence : tandis que vous êtes en bonne santé, c'est le meilleur temps pour cela. A l'heure de votre mort ce sera pour vous une grande consolation de savoir que vous avez mis à l'abri de la misère cette épouse chérie que vous aviez promis à Dieu de protéger et ces chers petits enfants que la Providence vous a donnés pour embellir votre existence. L'Association Catholique de Secours Mutuel vous offre tous les avantages possibles : hâtez-vous d'en profiter avant d'arriver à l'âge où vous ne pourriez plus en faire partie. Vous êtes en excellente santé aujourd'hui, mais demain ne vous appartient pas. Ne voit-on pas assez souvent des hommes partir de leur demeure le matin en pleine jouissance de la vie, et y être ramenés morts avant la fin de la journée ? Lisez les journaux et réfléchissez sérieusement au grand nombre de morts subites qui arrivent tous les jours, presque toutes les heures, même parmi vos parents et amis. Vous assurez votre maison, votre ménage, etc., afin de les remplacer s'ils deviennent la proie de l'incendie. Ne devez-vous pas encore plus assurer votre vie afin de pouvoir au moins laisser à votre famille les moyens de vivre, qui sans cela lui feraient peut-être défaut quand vous ne serez plus.

Pesez bien toutes ces considérations, lecteurs. Travaillez avec vos amis et vos voisins à de nouvelles succursales, ou bien ne tardez pas à vous faire admettre dans celles qui sont à votre portée. Vous, épouses et mères de famille qui êtes les plus intéressées, induisez vos époux et vos enfants à faire partie de cette association qui est strictement catholique et dans laquelle il n'est pas nécessaire d'avoir un mot de passe pour entrer comme dans toutes les sociétés secrètes dont elle a pour mission de combattre les effets pernicieux.



ESSAYEZ le CIGARE

C. M. B. A.

La Franc-Maçonnerie et  
l'Épiscopat

(De La Franc-Maçonnerie Démocratique, Grenoble)

Il y a peu de mandements de Carême, cette année, où la Franc-Maçonnerie ne soit signalée et traitée comme elle le mérite. La question a fait bien du chemin depuis dix ans. Les lettres des cardinaux de Paris et de Lyon sont explicites à ce sujet, ainsi que les adhésions qui leur arrivent de tous leurs collègues dans l'Épiscopat. Il est même permis d'espérer que la Réponse du cardinal de Paris, qui est un vrai programme, est le point de départ d'une action puissante dans le sens catholique. Ces deux documents sont très connus; nous donnons, à l'occasion de notre huitième année qui commence avec ce mois de mars, un passage du mandement du lutteur de la première heure, fondateur et toujours inspirateur et soutien de cette Revue, Mgr. Fava.

« Dans une récente Encyclique, le Souverain Pontife signalait aux évêques italiens la Franc-Maçonnerie qui, en Italie surtout, veut détruire la foi et renverser pour jamais la Papauté. Là aussi elle tue les âmes, abreuve d'amertume le Vicaire de Jésus-Christ; mais la Papauté est placée, comme son divin Fondateur à l'abri de ses vains complots.

« Les gouvernements de la terre devraient, plus qu'ils ne le font, prêter attention aux avertissements qui leur viennent de la chaire de Pierre. Ils ne voient pas que la secte antichrétienne s'efforce de leur arracher des mesures qui les compromettent, en favorisant son œuvre de déchristianisation. Les républiques, aussi bien que les monarchies et les empires, ne peuvent assurer leur existence qu'en travaillant à assurer le bonheur de leurs peuples, par la justice, l'ordre et le véritable amour du pays. Or, la Franc-Maçonnerie, en voulant détruire la foi, la Papauté, tout le christianisme, est injuste, trouble l'ordre, et de plus enveloppe le pays dans la

L'ANNEXION DU CANADA

Sous ce titre, nous lisons dans le *New-York Catholic News*, un journal AMÉRICAIN parfaitement en état de connaître la position des catholiques aux États-Unis :

« L'église catholique du Canada est opposée à l'annexion proposée du Canada aux États-Unis. La raison de cette opposition est patente. Dans le parlement du Dominion, dans la législature, les catholiques ont des positions dans les ministères des provinces et de la Puissance.

« Une fois que le Canada aura été annexé aux États-Unis, et que les Canadiens auront pris place à côté des catholiques des États-Unis, pas un seul d'entre eux ne pourra prétendre à une position dirigeante dans le sénat des États-Unis. Un seul à peine aura un siège dans la chambre des représentants; pas un seul inspecteur d'écoles. Ils devront courir les mêmes chances que les catholiques aux États-Unis.

« Nous comptons pour un sixième dans la population, mais nous ne sommes qu'un quinzième dans les Législatures des États ou le Congrès. La présidence des gouvernements, toutes les hautes positions sont fermées par un mur de fer. Quant aux écoles publiques, les protestants en réclament le contrôle exclusif et l'exercent. Ils ne reconnaissent aucun droit aux catholiques excepté celui de payer des taxes pour des écoles que leur religion désapprouve et condamne.

« Après l'annexion, les Canadiens-français seraient dans la même position et l'annexion serait irrévocable. »

NOTRE  
IMPRIMERIE  
BUREAUX ET ATELIERS  
59 RUE ST-JOSEPH 59

A DEUX PAS DU

Bureau de POSTE St-Roch, QUÉBEC

SOUS le plus court délai et A DES PRIX MODÉRÉS nous exécutons toutes sortes d'ouvrages typographiques, tels que :

LIVRES,  
PAMPHLETS,  
FACTUMS,  
BLANCS DE CHÈQUES,  
BLANCS DE BILLETS,  
LETTRES FUNÉRAIRES,  
CARTES D'AFFAIRES,  
CIRCULAIRES,  
TÊTE DE COMPTES  
ETC., ETC., ETC

Nos CARACTÈRES sont tout neufs.

Impression soignée et de belle appa-

FUMEZ le CIGARE

C. M. B. A.

HOTEL RIENDEAU

Cet hôtel, qui a acquis tant de titres à la popularité parmi le public voyageur, a été transporté de la rue Saint-Gabriel à la place Jacques-Cartier. L'hôtel Riendeau occupe aujourd'hui l'édifice connu autrefois sous le nom d'hôtel Saint-Nicolas, place Jacques-Cartier.

M. Joseph Riendeau, en ouvrant ce nouvel établissement, s'est rendu aux exigences de sa clientèle qui se plaignait de l'exiguïté de l'ancien local. Le nouvel hôtel est situé sur le point le plus central de Montréal, à proximité de l'Hôtel-de-Ville, du palais de justice, des débarcadères des vapeurs de la compagnie R. & O. et de la gare du C.P.R. Les chambres sont spacieuses, meublées à neuf, bien aérées et pourvues de toutes les améliorations modernes pour le confort des occupants.

Quant à la table, qu'il nous suffise de dire que le menu est toujours préparé avec la variété et la recherche qui ont obtenu à Joseph Riendeau la renommée d'un maître d'hôtel de premier ordre. La cave de l'établissement est toujours pourvue de vins et de liqueurs de choix.

Une visite est sollicitée pour que le lecteur puisse se convaincre qu'il n'y a aucune exagération dans cette annonce.

HOTEL ST-LOUIS

(CI-DEVANT OCCUPÉ PAR M. JOSEPH RIENDEAU)

64 RUE ST-GABRIEL 64

MONTREAL

Cet hôtel vient d'être ouvert par MM. JOHN JOHNSON & Cie, déjà si avantageusement connus. M. J. Johnson a fait précédemment sa marque à Ottawa, où il a tenu un hôtel qui figurait au premier rang parmi les établissements de ce genre.

La table est des mieux servies. Primeurs de toutes les saisons.

Chambres spacieuses, magnifiquement meublées à neuf, et dans lesquelles les voyageurs et les touristes jouissent de tout le confort désirable.

Le personnel est au grand complet et se distingue par une attention et une politesse tout à fait remarquables.

Vins,  
Liqueurs,  
Cigares,

LE "SUN"

Compagnie d'Assurance sur la Vie,  
du Canada

BUREAU PRINCIPAL

164 Rue St Jacques, Montréal.

M. LOUIS TESSIER,

GÉRANT A QUÉBEC.

67 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans conditions**. Elle paie les réclamations promptement **sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle **il n'y aura aucune restriction vexatoire** en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION ET TRANSPORT DE POLICE, comme il s'en trouve dans les polices des autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de **sept pour cent (7%)** étant le **taux le plus élevé** acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

ROBERTSON MACAULAY, Ecr.

Président et Directeur-Gérant

12 juillet 1890

LA  
NEW YORK

ACTIF total au Canada, \$ 2,011,235.93  
Y compris le dépôt au  
gouvernement, de . . . 1,064,681.45  
Montant d'assurances en  
force au Canada . . . . 14,320,863.00

BONS AGENTS demandés pour la  
cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

DAVID SMITH,

verain Pontife signalait aux évêques italiens la Franc-Maçonnerie qui, en Italie surtout, veut détruire la foi et renverser pour jamais la Papauté. Là aussi elle tue les âmes, abreuve d'amertume le Vicaire de Jésus-Christ; mais la Papauté est placée, comme son divin Fondateur à l'abri de ses vains complots.

“Les gouvernements de la terre devraient, plus qu'ils ne le font, prêter attention aux avertissements qui leur viennent de la chaire de Pierre. Ils ne voient pas que la secte antichrétienne s'efforce de leur arracher des mesures qui les compromettent, en favorisant son œuvre de déchristianisation. Les républiques, aussi bien que les monarchies et les empires, ne peuvent assurer leur existence qu'en travaillant à assurer le bonheur de leurs peuples, par la justice, l'ordre et le véritable amour du pays. Or, la Franc-Maçonnerie, en voulant détruire la foi, la Papauté, tout le christianisme, est injuste, trouble l'ordre, et de plus, enveloppe le pays dans la haine qu'elle professe publiquement pour le Dieu des chrétiens. Elle s'ape ainsi par leur base les républiques, les monarchies et les empires. Elle irrite tous les citoyens honnêtes, tous les âmes croyantes, tous les chrétiens, qui disent, comme nous disions nous-mêmes: Nous voulons être gouvernés par la République, non par la Franc-Maçonnerie. La République est une forme de gouvernement que l'Eglise admet: nous l'admettons aussi tant qu'il plaira à la France de la conserver; mais la Franc-Maçonnerie est excommuniée par l'Eglise à cause des doctrines qu'elle professe; nous ne voulons pas qu'elle nous gouverne. Et si quelqu'un s'avisait de dire que la République en France doit nécessairement être maçonnique, il prononcerait sa condamnation; car la France sera chrétienne, ou elle ne sera plus. Le jour où la Fille aînée de l'Eglise postasierait pour remplacer les églises par les loges, et l'Evangile par le Naturalisme, ce jour-là, on entendrait retentir dans le ciel, comme un coup de tonnerre, une voix qui crierait: Anathème à la France qui a cessé d'aimer Notre-Seigneur Jésus-Christ! Maran-Atha: Il va venir, et Il la jugera.

“Non, non, par la grâce de Dieu, il n'en sera pas ainsi. Et toujours sortira de nos cœurs ce cri d'amour qu'aimaient à redire nos ancêtres: Vive le Christ qui aime les Francs! *Vivat qui diligit Francos Christus!*”

M. DU F.

## NOTRE IMPRIMERIE

BUREAUX ET ATELIERS

59 RUE ST-JOSEPH 59

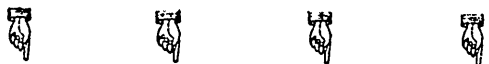
A DEUX PAS DU

Bureau de POSTE St-Roch, QUÉBEC

SOUS le plus court délai et A DES PRIX MODÉRÉS nous exécutons toutes sortes d'ouvrages typographiques, tels que :

LIVRES,  
PAMPHLETS,  
FACTUMS,  
BLANCS DE CHÈQUES,  
BLANCS DE BILLETS,  
LETTRES FUNÉRAIRES,  
CARTES D'AFFAIRES,  
CIRCULAIRES,  
TÊTE DE COMPTES  
ETC., ETC., ETC

Nos CARACTÈRES sont tout neufs. Impression soignée et de belle apparence. Examinez le journal *L'Association*.



Nous imprimons à des taux spécialement réduits tous documents (Constitutions, Règlements, etc.) publiés par des sociétés de bienveillance et de secours mutuel. Nous avons aussi un tarif très modique pour TOUTES publications entreprises par les séminaires, collèges, couvents, et par des membres du clergé.

**PHILIPPE MASSON,**  
Imprimeur-Éditeur.

**PRIME DE L' "ASSOCIATION"**

EN FAVEUR DE L'INSTRUCTION

Chacun de nos ABONNÉS est prié de DÉCOUPER le *Présent avis*, et de le remettre à un établissement d'instruction de son choix. Il le préviendra qu'avec l'un de ces avis, découpé de l'*Association*, cet établissement peut demander à M. *Joseph Vinot*, officier de l'Instruction publique, Cour de Rohan, à Paris, de lui adresser *gratuitement*, pendant quelque temps, le *Journal du Ciel*, grand ouvrage d'astronomie élémentaire.

(CI-DEVANT OCCUPÉ PAR M. JOSEPH RIENDEAU)

64 RUE ST-GABRIEL 64

## HOTEL ST-LEON MONTREAL

Cet hôtel vient d'être ouvert par MM. JOHN JOHNSON & CIE, déjà si avantageusement connus. M. J. Johnson a fait précédemment sa marque à Ottawa, où il a tenu un hôtel qui figurait au premier rang parmi les établissements de ce genre.

La table est des mieux servies. Primeurs de toutes les saisons.

Chambres spacieuses, magnifiquement meublées à neuf, et dans lesquelles les voyageurs et les touristes jouissent de tout le confort désirable.

Le personnel est au grand complet et se distingue par une attention et une politesse tout à fait remarquables.

Vins,  
Liqueurs,  
Cigares,  
Etc., Etc., Etc.,  
Tous de premier choix

PLACE DES PLUS CENTRALES

**J. JOHNSON & CIE,**

64, Rue Saint-Gabriel, Montréal.

6 sept.—1 a.

**Liverpool & London & Globe**

CONTRE

LE FEU ET SUR LA VIE

Bureau principal pour le Canada, Montréal

Hon. Henry Starnes, President.

G. F. C. Smith, Principal Agent.

Bureau de Québec, - 75 rue Dalhousie

FONDS INVESTIS . . . \$40,500,000

AU CANADA SEULEMENT . . . 900,000

Cette compagnie prend des risques dans toutes les parties de la ville et des campagnes. Des Polices pour trois ans sont émises au taux de deux primes annuelles.

WM. M. MACPHERSON,

75, rue Dalhousie,  
Québec.

5 juillet 1890. 1a

les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

**ROBERTSON MACAULAY, Ecr.**

Président et Directeur-Gérant

12 juillet 1890

## LA NEW YORK

ACTIF total au Canada, \$ 2,011,235.93

Y compris le dépôt au gouvernement, de . . . 1,064,681.45

Montant d'assurances en force au Canada. . . . 14,320,863.00

BONS AGENTS demandés pour la cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

**DAVID SMITH,**

Agent général,

Rue St-Pierre, Québec

5 juillet 1890. 1a

## FRANK PENNEE 119 RUE ST-PIERRE

Agent et Inspecteur,

pour Québec et le District de

Québec, de la

anada Life Assurance Company

ET DE LA

Manufacturers' Accident Insurance Co

5 juillet 1890 1 an.

## CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur en a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada, ce cigare ne contient que du PUR TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRÈRES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

**EDOUARD MAILHOT**

Membre de la succursale No. 101.

13 déc., 6 m.

## NOTES DIVERSES

**BASILIQUE DU SACRÉ-CŒUR.**—S. E. le cardinal Richard a célébré à Montmartre le 10e anniversaire de la fondation de la basilique, qui est en voie d'achèvement. Les façades latérales sont dégagées, on met la dernière main aux transepts, on creuse la chambre de chauffe pour le calorifère. Le Cardinal est descendu dans cet immense chantier où les wagonnets glissent sur des rails. La basilique pourra être livrée au culte au mois de juin.

Alors on s'occupera de la grande coupole, et plus tard du campanile de 80 mètres. Ce sera fini en cinq années.

Au 31 janvier, l'édifice avait coûté 22,788,740 fr.

**BORDEAUX.**—Dieu est patient, parce qu'il a l'éternité ; mais parfois aussi il châtie dès ce monde les persécuteurs de son Eglise. Un fait significatif vient de se passer dans une petite commune du Médoc. Un conseiller municipal se faisait remarquer par sa haine de l'Eglise ; c'était le chef des francs-maçons de la localité, le meneur de toutes les campagnes contre le curé, attaquées agrémentées de blasphèmes. Un mercredi on apprend avec stupeur que le misérable pris la nuit en flagrant délit de vol dans les bureaux d'un agent de change de Bordeaux, avait été conduit au poste, et là s'était pendu avec un petit foulard qu'il portait au cou. Le corps, transporté à la morgue, avait été enterré sans aucune cérémonie ; on n'avait pas osé le rapporter au pays.

Cette triste nouvelle a produit une vive impression chez ceux-là mêmes qui s'étaient laissé endoctriner par ce malheureux.

**MOINES ANGLICAINS.**—On a fait grand bruit de la fondation d'un Ordre de moines anglicans ; cette création était projetée depuis des années.

L'évêque anglican de Malborough qui avait pris la chose en mains, a d'abord trouvé les ressources pécuniaires nécessaires (l'Eglise catholique ne commence jamais par là) ; puis il a réussi à trouver le noyau de cette pépinière monastique.

Le noyau ne sera pas gros ; il se compose tout juste d'un "frère", qui pourra déployer à son aise toute l'énergie de son zèle claustral et s'obéir à lui-même.

Après tous les discours prononcés sur le

Que les honneurs rendus à ce grand homme servent de stimulant à beaucoup d'autres, pour que ceux-ci deviennent les émules et les imitateurs de son zèle et de sa vertu."

Ajoutons que le postulatium adressé au Saint-Siège pour demander la canonisation de Christophe Colomb réunit aujourd'hui le chiffre considérable de *neuf cents signatures* d'archevêques ou évêques de toutes les parties du monde.

**LE R. P. DIDON, A GRENOBLE.**—Il faut remonter aux prédications à Grenoble, du R. P. Lacordaire et du R. P. Félix, pour rencontrer un auditoire pareil à celui qui remplissait la Cathédrale de Grenoble, jeudi 19 mars. Tous les billets d'entrée avaient été pris d'avance, et, au moment de l'ouverture des portes, la foule qui depuis près d'une heure stationnait impatiente, aussitôt envahit les vastes nefs et les tribunes, ne laissant aucune place vide. Tout ce que Grenoble comptait de plus intelligent, sans distinction de croyances, était là : l'armée, la magistrature, les hommes appartenant à toutes les carrières se trouvaient réunis.

A quatre heures et demie, Mgr Fava, précédé de MM. les Chanoines en habit de chœur et de Mgr Gassiat, prédicateur du Carême, fait son entrée. Sa Grandeur est saluée par les accents de l'orgue et des chants fort remarquables de l'habile Chorale placée à la tribune. Bientôt le R. P. Didon paraît en chaire, et tous les regards s'arrêtent sur le religieux à la robe blanche, à la figure énergique, au regard plein de feu. Il prend la parole au milieu du plus profond et du plus respectueux silence, et sa voix est facilement entendue de toutes parts.

Après avoir remercié Mgr l'Evêque de Grenoble de l'honneur qu'il lui avait fait en l'appelant à monter dans la Cathédrale, réalisant ainsi un de ses plus vifs desirs, le R. P. salue avec émotion et en termes pleins de délicatesse et de cœur ses compatriotes qui sont venus, en aussi grand nombre, entendre un Dauphinois, comme eux ayant dans son âme le plus ardent amour du pays qui fut son berceau et où Dieu lui a accordé de grandes faveurs surnaturelles.

Le R. P. Didon explique ensuite ce qu'il vient faire et pourquoi sa présence à Grenoble. Il s'agit d'ériger une statue monumentale à la Vierge Marie, sur la colline occupée par le couvent des Religieuses

pour son intelligence. Qui la lui a donnée ? Quels sont les systèmes philosophiques qui l'ont satisfaite ? Aucun philosophe ne l'a pu. Et quelle pitié de voir leurs doctrines se contredire du tout au tout, et tomber dans la plus lamentable impuissance ! Quel était le symbole de leurs croyances, et le code de leur morale ? L'humanité n'est pas en elle-même le bien et la vérité, par conséquent, un homme ne pouvait répondre à ses aspirations. Il fallait un Homme-Dieu, et il est venu, et Jésus a ouvert les sources du bien, et il a fait briller le soleil de la vérité. Par Lui, les intelligences sont arrivées à la possession de la vérité, et les cœurs aux pures et vraies jouissances de la vertu.

L'humanité, enfin, cherche le bonheur. Il faut bien savoir en quoi consiste le bonheur et où il se trouve. En dehors du Christ et de l'Evangile, il n'a pas été donné de solution, ni dans les temps anciens ni à notre époque : l'histoire du monde en fait foi. Le malheur et la souffrance planent sur l'humanité, et personne ne peut s'y soustraire. Mais, du moins, n'existe-t-il pas un moyen d'atténuer leurs coups et d'adoucir leurs blessures ? Philosophes, vous êtes impuissants et vous n'avez rien trouvé que des mots sonores et faux. Jésus-Christ est venu apporter ce mot qu'un Dieu seul pouvait prononcer : l'espérance ! Et par l'espérance, le bonheur pénètre réellement dans les âmes. Aussi, le Christ, prenant toutes les misères humaines, a-t-il pu, chose merveilleuse ! les transformer en bonheur et c. oies lorsqu'il annonçait aux Apôtres les *Beatitudes* !

Nous n'avons donné qu'une pâle analyse de ce magistral discours. Il s'adressait spécialement aux auditeurs incertains dans la foi, et nous aurions voulu que tous ceux qui hésitent sur Jésus-Christ et l'Evangile eussent entendu cette parole distinguée, vibrante et convaincue, puissante écho d'une grande âme sacerdotale, poursuivant avec ardeur la brebis infidèle, afin de la ramener aux pieds de Jésus-Christ.

Le R. P. Didon, en finissant, fait un appel éloquent et pressant à la générosité de ses auditeurs. Il dit que les principales villes de France ont leur Vierge protectrice : Lyon, Marseille, le Puy... Ne convient-il pas que Grenoble élève aussi une statue à la Mère de Jésus ! Elle est une ville frontière et il est bon de placer sous la puissante protection de la Mère de Dieu, le pays que l'on aime. Aux jours du danger, Marie saura défendre ses enfants.

La suite à un autre jour.

## PRIME DE L' "ASSOCIATION"

EN FAVEUR DE L'INSTRUCTION

Chacun de nos ABONNÉS est prié de DÉCOUPER le *Présent avis*, et de le remettre à un établissement d'instruction de son choix. Il le prévient qu'avec l'un de ces avis, découpé de l'*Association*, cet établissement peut demander à M. *Joseph Vinot*, officier de l'Instruction publique, Cour de Rohan, à Paris, de lui adresser *gratuitement*, pendant quelque temps, le *Journal du Ciel*, grand ouvrage d'astronomie élémentaire.

NOTRE  
**IMPRIMERIE**  
BUREAUX ET ATELIERS  
**59 RUE ST-JOSEPH 59**

A JEUX PAS DU

Bureau de POSTE St-Roch, QUÉBEC

SOUS le plus court délai et A DES PRIX MODÉRÉS nous exécutons toutes sortes d'ouvrages typographiques, tels que :

LIVRES,  
PAMPHLETS,  
FACTURES,  
BLANCS DE CHEQUES,  
BLANCS DE BILLETS,  
LETTRES FUNÉRAIRES,  
CARTES D'AFFAIRES,  
CIRCULAIRES,  
TÊTE DE COMPTES  
ETC., ETC., ETC

Nos CARACTÈRES sont tout neufs. Impression soignée et de belle apparence. Examinez le journal *L'Association*.



Nous imprimons à des taux spécialement réduits tous documents (Constitutions, Règlements, etc.) publiés par des sociétés de bienveillance et de secours mutuel. Nous avons aussi un tarif très modique pour TOUTES publications entreprises par les séminaires, collèges, convents, et par des membres du clergé.

**PHILIPPE MASSON,**  
Imprimeur-Éditeur.

là s'était pendu avec un petit foulard qu'il portait au cou. Le corps, transporté à la morgue, avait été enterré sans aucune cérémonie ; on n'avait pas osé le rapporter au pays.

Cette triste nouvelle a produit une vive impression chez ceux-là mêmes qui s'étaient laissé endoctriner par ce malheureux.

**MOINES ANGLICANS.**—On a fait grand bruit de la fondation d'un Ordre de moines anglicans ; cette création était projetée depuis des années.

L'évêque anglican de Malborough qui avait pris la chose en mains, a d'abord trouvé les ressources pécuniaires nécessaires (l'Eglise catholique ne commence jamais par là) ; puis il a réussi à trouver le noyau de cette pépinière monapule.

Le noyau ne sera pas gros ; il se compose tout juste d'un "frère", qui pourra déployer à son aise toute l'énergie de son zèle claustral et s'obéir à lui-même.

Après tous les discours prononcés sur le sujet, les articles sans nombre écrits, le tapage fait sur le bien que l'Ordre devait produire ou les dangers qu'il introduirait dans l'Eglise nationale, après des années d'appel et de dévouement, aboutir à inaugurer la nouvelle famille avec une unité, c'est peu pour la gloire de l'anglicanisme qui devait faire pièce au catholicisme.

**CHRISTOPHE COLOMB.**—On se prépare, dans le nouveau et dans l'ancien monde, à célébrer bientôt le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. Dans la ville de Buenos-Ayres, en particulier, on se propose d'élever un magnifique monument à Christophe Colomb. S. S. le Pape Léon XIII a daigné adressé un Bref aux promoteurs du projet. Nous y lisons ces lignes qui sont un solennel hommage rendu, par la plus haute autorité de ce monde, au grand homme et au grand chrétien :

"Colomb a fait de si grandes choses, son génie et sa constance ont été pour les deux parties du monde la source de si grands biens, que peu d'hommes peuvent être mis en parallèle avec. Mais, si sa mémoire est en grand honneur auprès de nous, c'est surtout parce que, en entreprenant des voyages très difficiles, en supportant de grandes fatigues ou en affrontant d'immenses dangers, il eut pour but d'ouvrir la voie pour des régions inconnues, aux propagateurs de l'Evangile déterminés à amener à la connaissance du vrai Dieu, en les gagnant à Jésus-Christ, des populations innombrables.

rale placée à la tribune. Bientôt le R. P. Didon paraît en chaire, et tous les regards s'arrêtent sur le religieux à la robe blanche, à la figure énergique, au regard plein de feu. Il prend la parole au milieu du plus profond et du plus respectueux silence, et sa voix est facilement entendue de toutes parts.

Après avoir remercié Mgr l'Evêque de Grenoble de l'honneur qu'il lui avait fait en l'appelant à monter dans la Cathédrale, réalisant ainsi un de ses plus vifs désirs, le R. P. salue avec émotion et en termes pleins de délicatesse et de cœur ses compatriotes qui sont venus, en aussi grand nombre, entendre un Dauphinois, comme eux ayant dans son âme le plus ardent amour du pays qui fut son berceau et où Dieu lui a accordé de grandes faveurs surnaturelles.

Le R. P. Didon explique ensuite ce qu'il vient faire et pourquoi sa présence à Grenoble. Il s'agit d'ériger une statue monumentale à la Vierge Marie, sur la colline occupée par le couvent des Religieuses Ursulines de Notre-Dame-d'en-Haut. Le piédestal s'élève, mais n'est point achevé et il faut pouvoir, au plus tôt, lui donner son magnifique couronnement. La charité et la piété grenobloises achèveront cette œuvre à laquelle il vient prêter son concours. Il traite du Fils de Marie, car la gloire du Fils est la gloire de sa Mère.

Pendant une heure et quart, l'orateur développe alors cette magnifique thèse que seul Jésus-Christ peut réaliser les trois désirs de l'humanité qui cherche Dieu, le bien, le bonheur.

L'humanité cherche Dieu : c'est un besoin impérieux : elle l'a toujours cherché. Le sentiment religieux fait partie de sa nature à ce point qu'on pourrait définir l'homme : un être raisonnable, intelligent qui cherche Dieu. Mais Dieu est invisible : comme notre âme, il échappe à nos regards mortels : or, un jour il est apparu et Jésus l'a montré en sa personne. Qui peut lui être comparé ? Quels sont les hommes les plus célèbres en face du Fils de Dieu ? Combien a duré leur influence et quelle a été cette influence ? C'est un fait indéniable, Jésus-Christ est connu sur toutes les plages : il est aimé et adoré aux quatre coins du monde. Cela dure depuis 1800 ans. Un homme n'a pas de semblables triomphes. Ils sont réservés à Jésus-Christ, parce qu'il est Dieu, et l'humanité est allée à lui pour satisfaire sa soif de trouver Dieu et de le voir.

L'humanité cherche le bien, la vérité,

numaines, à-en pu, chose merveilleuse : les transformer en bonheur et en joies lorsqu'il annonçait aux Apôtres les *Beatitudes* !

Nous n'avons donné qu'une pâle analyse de ce magistral discours. Il s'adressait spécialement aux auditeurs incertains dans la foi, et nous aurions voulu que tous ceux qui hésitent sur Jésus-Christ et l'Evangile eussent entendu cette parole distinguée, vibrante et convaincue, puissante écho d'une grande âme sacerdotale, poursuivant avec ardeur la brebis infidèle, afin de la ramener aux pieds de Jésus-Christ.

Le R. P. Didon, en finissant, fait un appel éloquent et pressant à la générosité de ses auditeurs. Il dit que les principales villes de France ont leur Vierge protectrice : Lyon, Marseille, le Pays... Ne convient-il pas que Grenoble élève aussi une statue à la Mère de Jésus ! Elle est une ville frontière et il est bon de placer sous la puissante protection de la Mère de Dieu, le pays que l'on aime. Aux jours du danger, Marie saura défendre ses enfants.

La quête a été très fructueuse. L'œuvre de Notre-Dame-d'en-Haut va donc s'achever, et bientôt de tous les points de la ville on apercevra la Vierge protectrice de Grenoble, que tous salueront avec bonheur.

 **ESSAYEZ le CIGARE**  
**C. M. B. A.**

**Liverpool & London & Globe**

CONTRE

**LE FEU ET SUR LA VIE**

Bureau principal pour le Canada, Montréal


Hon. Henry Starnes, Président.

G. F. C. Smith, Principal Agent.

Bureau de Québec, - 75 rue Dalhousie

FONDS INVESTIS . . . \$40,500,000

AU CANADA SEULEMENT . . . 900,000

 Cette compagnie prend des risques dans toutes les parties de la ville et des campagnes. Des Polices pour trois ans sont émises au taux de deux primes annuelles.

WM. M. MACPHERSON,

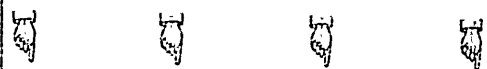
75, rue Dalhousie,  
Québec.

3 juillet 1894. 1a

sortes d'ouvrages typographiques, tels que :

LIVRES,  
PAMPHLETS,  
FACTUMS,  
BLANCS DE CHEQUES,  
BLANCS DE BILLETS,  
LETTRES FUNÉRAIRES,  
CARTES D'AFFAIRES,  
CIRCULAIRES,  
TÊTE DE COMPTES  
ETC., ETC., ETC.

Nos CARACTÈRES sont tout neufs. Impression soignée et de belle apparence. Examinez le journal *L'Association*.



Nous imprimons à des taux spécialement réduits tous documents (Constitutions, Règlements, etc.) publiés par des sociétés de bienveillance et de secours mutuel. Nous avons aussi un tarif très modique pour TOUTES publications entreprises par les séminaires, collèges, convents, et par des membres du clergé.

**PHILIPPE MASSON,**  
Imprimeur-Éditeur.

**HOTEL ST - LOUIS**

(CI-DEVANT OCCUPE PAR M. JOSEPH RIENDEAU)

64 RUE ST-GABRIEL 64

**MONTREAL**

Cet hôtel vient d'être ouvert par M. JOHN JOHNSON & Co, déjà si avantageusement connus. M. J. Johnson a fait précédemment sa marque à Ottawa, où il a tenu un hôtel qui figurait au premier rang parmi les établissements de ce genre.

La table est des mieux servies. Primeurs de toutes les saisons.

Chambres spacieuses, magnifiquement meublées à neuf, et dans lesquelles les voyageurs et les touristes jouissent de tout le confort désirable.

Le personnel est au grand complet et se distingue par une attention et une politesse tout à fait remarquables.

Vins,  
Liqueurs,  
Cigares,  
Etc., Etc., Etc.,  
Tous de premier choix

—o—o—  
**PLACE DES PLUS CENTRALES**

—o—o—  
**J. JOHNSON & CIE,**

64, Rue Saint-Gabriel, Montréal.

6 sept.—1 a.

Membres de la C. M. B. A., Forestiers catholiques, associés des Unions St-Joseph, St-Thomas, St-Pierre, St-Antoine de Padoue, Artisans Canadiens-Français de la cité de Montréal, membres de la Société Saint-Vincent de Paul et des autres sociétés catholiques de bienfaisance, notez bien ceci : à l'avenir, pour vous tous, le prix d'abonnement ne sera plus que D'UN ÉCÉ (\$0.50) par an.

Veillez faire remise à M. P. Masson, directeur-proprétaire de l'ASSOCIATION, 59 rue St-Joseph, à St-Roch de Québec.

Le prix d'abonnement pour la France et pour tous les pays d'Europe est de SEPT FRANCS par an, payable par une traite sur une banque de Québec.

Cadeaux ! Cadeaux !

**NOEL ET JOUR DE L'AN**

Vous voulez faire de gentilles et durables étrennes ? Allez visiter l'établissement du sousigné. C'est là que pour les

**FUMEZ le CIGARE ESSAYEZ LE CIGARE**

**C. M. B. A.**

**C. M. B. A.**



**Succursale 101, C. M. B. A.**

**TROIS-RIVIERES, P. Q.**

Les assemblées ont lieu, le premier et le troisième vendredi de chaque mois, dans la salle St-Joseph, à l'Hôtel-de-Ville, à 8 heures du soir.

Les officiers sont :

Aviseur spirituel :— Révérend Messire F.-X. Cloutier.

Président :— Charles-Dupont Hébert.

1er Vice-Président :— J. A. Lantier.

2e Vice-Président :— Philippe E. Paneton.

Secrétaire-Archiviste :— John O. Désilets.

Asst. - Sec. - Archiviste :— L. Ernest Trottier.

Secrétaire-Financier :— Napoléon Dagnéau.

Trésorier :— G. Osear Bailey.

Commissaire-Ordonnateur :— George Leprohon.

Sentinelle :— Louis Dussault.

Chancelier *pro tempore* :— Eusèbe Morrissette.

Syndics :— Eusèbe Morrissette, J. A. Sauvageau, A. D. Bondy, Adélaïde M. Gauthier et Telesphore Lymburner.

**HOTEL RIENDEAU,**

CI-DEVANT

*Hôtel St-Nicolas*

**58-60 Place Jacq-Cartier,**

**MONTREAL**

Situation des plus centrales.

**C. M. B. A.**

Notre imprimerie est maintenant installée au complet au poste occupé autrefois par MM. Ménard & Turcotte, No 59 rue St-Joseph, vis-à-vis le bureau de poste de St-Roch de Québec.

L'on peut y faire exécuter tout genre quelconque d'impressions : livres, brochures, circulaires, factums, en-têtes de comptes, cartes d'affaires et de visites, blancs de pièces pour avocats et pour notaires, memorandums, etc., etc., etc.

Directeur-proprétaire :— M. Philippe Masson, No. 59 rue St-Joseph, à St-Roch de Québec.

**NEW - YORK  
LIFE**

**Cie. d'Assurance sur la Vie**

Capitaux placés — \$105,000,000.00

Actif en Canada — \$ 2,011,235.93

**ESSAYEZ LE CIGARE  
FUMEZ LE CIGARE**

**5**

St-Roch de Québec.

Le prix d'abonnement pour la France et pour tous les pays d'Europe est de SEPT FRANCS par an, payable par une traite sur une banque de Québec.

Cadeaux ! Cadeaux !  
**NOEL ET JOUR DE L'AN**

Voulez-vous faire de gentilles et durables étrennes ? Allez visiter l'établissement du sousigné. C'est là que pour les

**Cadeaux de Noël et du Jour de l'An.**

vous trouverez à votre choix, LAMPES de toutes sortes, verreries de tous modèles, un bel assortiment d'ARGENTERIES, SERVICES A DINER à bon marché, SERVICES A THÉ EN PORCELAINE, SERVICES A DESSERT, VERRES A VIN ET CARAFFES, POTERIES D'ART, Mille variétés d'OBJETS DE FANTAISIE, etc., etc.

Grande Réduction dans les Prix, d'ici au

1er janvier 1891. Gros et Détail.

**LOUIS BRUNEAU**  
95 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH  
QUÉBEC.

[Téléphone 390]

**ASSURANCE**  
**ROYALE CANADIENNE**  
FEU ET MARINE

THOMAS ROY, Gérant

Branche de Québec, Bureau :  
**119 RUE ST-PIERRE**  
BASSE-VILLE, QUÉBEC.

1890-1891

 **FUMEZ LE CIGARE**  
**C. M. B. A.**

gneau.

Trésorier :— G. Osear Bailey.  
Commissaire-Ordonnateur :— George Leprohon.  
Sentinelle :— Louis Dussault.  
Chancelier *pro tempore* :— Eusèbe Morrissette.

Syndics :— Eusèbe Morrissette, J. A. Sauvageau, A. D. Bondy, Adélar M. Gauthier et Téléphore Lynburner.

**HOTEL RIENDEAU,**

CI-DEVANT

*Hôtel St-Nicolas*

**58-60 Place Jacq-Cartier,**  
**MONTREAL**

Situation des plus centrales.  
Chambres spacieuses, meublées à neuf. Menus variés et excellents.  
Primeurs de toutes les saisons.  
Vins, Liqueurs et Cigares de premier choix.

Telephone—Bell 1603. Federal, 738

**JOS. RIENDEAU, Prop**

5 juillet 1890—1a

Le prix d'abonnement à ce journal est de \$1.00 par an pour tout le monde, excepté pour les membres de la C. M. B. A. et les membres des autres associations catholiques de bienfaisance pour lesquels le prix d'abonnement ne sera plus à l'avenir que d'un éct (\$0.50) par an.

Faire remise à M. P. Masson, directeur-propriétaire de l'Association, 59 rue St-Joseph, à Saint-Roch de Québec.

Directeur-propriétaire :  
M. Philippe Masson, No. 59 rue St-Joseph, à St-Roch de Québec.

**NEW - YORK LIFE**

**Cie. d'Assurance sur la Vie**

Capitaux placés — \$105,000,000.00  
Actif en Canada — \$ 2,011,235.93

Revenu total . . . . . \$ 29,163,266.24  
Payé aux porteurs de polices et à leurs ayants-droit . . . . . 129,344,058.87

Nouvelles Assurances  
souscrites . . . . . 151,119,088.00  
Assurances en vigueur . . . . . 495,601,970.00

**MICHAUD, HUDON & DALY,**

Agents généraux pour le département français.

BUREAU PRINCIPAL :  
Bâtisse "NEW YORK LIFE"  
MONTREAL  
DAVID BURKE,

Directeur général pour le Canada.

N. B. — Des personnes de tact et d'énergie peuvent se créer position lucrative, comme agents, en s'adressant à M<sup>r</sup> MICHAUD, HUDON & DALY,  
5 juillet 1890—1a

CIGARES ET BOISSONS DE PREMIER CHOIX REPAS A TOUTE HEURE

**HOTEL**

— DU —

**CLUB DE CHASSE ET DE PECHE**

— DU —

**CHENAL DE MOINE**

61, place Jacques-Cartier, Félix LATRAVERSE  
Montréal. Propriétaire.

À deux pas du débarcadère des bateaux à vapeur.

Montréal, 5 juillet 1a

**CIGARETTES**  
**SMITH**  
**BURKE**  
**FOR**

# FEUILLETON

## CONFESSIONS

### D'UN OUVRIER

(suite)

VI

Je crois le voir encore assis sur son séant avec son petit bonnet de soie noire, ses lunettes et le vieux volume de vers qu'il ne cessait de relire. Son lit recevait, dès le matin, les premiers rayons du jour, et il les apercevait jamais sans se réjouir et sans remercier Dieu. A voir sa reconnaissance, on eût dit que le soleil se levait particulièrement pour lui. Il s'informait régulièrement du progrès de ma guérison, et trouvait toujours quelque chose à dire pour me donner patience. Lui-même était un exemple vivant qui en disait plus que ses paroles. Quand je voyais ce pauvre corps sans mouvement, ces membres tournés, et, au-dessus, cette figure souriante, je n'avais le courage ni de m'emporter ni de me plaindre.

—C'est un mauvais moment à passer, disait-il à chaque crise ; bientôt le soulagement viendra ; *tous les jours ont un lendemain* :

C'était le mot du père *Numéro douze*, et il le ramenait sans cesse. Mauricet, qui, en venant me voir, avait fini par le connaître, ne passait jamais devant son lit sans le saluer.

—C'est un saint ! me disait-il ; mais il ne gagne pas seulement le paradis pour lui, il le fait gagner aux autres. Des hommes pareils devraient être au haut d'une colonne pour être vus de tout le monde. Quand on les regarde, ça fait honte d'être heureux, et ça donne envie de le mériter. Qu'est-ce que je pourrais faire à ce brave père *Numéro douze* pour lui prouver que je l'estime ?

—Tâchez, lui dis-je, de trouver sur les quais le second volume des poésies de Jean-Baptiste Rousseau ; voilà six ans qu'il l'a perdu et qu'il relit le premier.

—Quoi ! il tient aux livres ! répliqua Mauricet un peu fâché ; parbleu ! on dit bien qu'il faut que chacun ait sa faiblesse. N'importe, écris-moi sur du papier le bouquin que tu dis, et je le lui chercherai.

Il revint effectivement huit jours après avec un volume relié, qu'il présenta triomphalement au vieux malade. En ouvrant

rapidement. Il perdit d'abord tout mouvement, puis la langue elle-même s'embarrassa. Il n'y avait plus que les yeux qui nous riaient encore. Un matin pourtant, il me parut que le regard était plus éteint. Je commençais alors à me lever, et je m'approchai pour voir s'il voulait boire ; il fit un mouvement de paupières qui me remerciait, et dans ce moment un premier rayon de soleil brilla sur son lit. Alors son œil se ranima comme une lumière qui pétillait avant de s'éteindre ; il eut l'air de saluer ce dernier présent du bon Dieu ; puis je vis sa tête retomber de côté ; son brave cœur avait cessé de battre, et il n'y avait plus de *jours* pour lui ; il venait de commencer *l'éternel lendemain* !

VII

En sortant de l'hôpital, je repris mon travail, mais tout doucement ; je n'avais plus autant de force ni surtout autant d'ardeur. Ce long repos paraissait avoir mêlé de l'eau avec le sang. J'étais, de plus, si bien guéri de mon ambition par l'exemple du vieux copiste, que j'attendais le pain de chaque jour sans m'occuper s'il serait noir ou blanc. Mauricet finit par s'impatienter de mon apathie.

—Faut non plus exagérer les choses, dit-il ; une fois la soupe trempée, les bons enfants la mangent comme elle est ; mais tant qu'elle est à faire, ils tâchent de l'engraisser ! Après tout, nous ne sommes plus en nourrice ; c'est pas à la Providence de nous cuisiner notre avenir ; chacun doit y mettre la main. La sagesse, pour un gaillard qui a ses quatre membres, n'est pas de vivre comme un paralytique, mais de s'en servir le mieux qu'il peut.

Je ne lui contestais rien ; seulement mes mains avaient beau continuer à maçonner et à crépir, le cœur n'y était plus ! Je n'aurais pu moi-même dire pourquoi. Rien ne me déplaisait dans l'état, ni me plaisait davantage ailleurs : c'était simplement le courage qui dormait. Il fallait une occasion pour le réveiller.

J'allai un jour avec Mauricet chez un des plus forts entrepreneurs de Paris pour un renseignement demandé au maître maçon, et que sous sa dictée, j'avais couché par écrit. L'entrepreneur n'était pas dans son cabinet, si bien qu'on nous fit traverser plusieurs pièces pour aller le rejoindre au jardin. C'étaient partout des tapis de mille couleurs, des meubles à pieds dorés, des ten-

chait son maître. Mauricet me montra, tout à coup, un méchant petit portrait à baguettes noires accroché au milieu de grands tableaux et richement encadré. Il représentait un ouvrier en veste, tenant d'une main sa pipe, et de l'autre un compas. C'était de cette peinture à six francs dont on voit des échantillons aux portes, avec les modèles de corsets et les faux râteliers.

—Voilà le bourgeois, me dit le maçon.

—Il a donc été ouvrier ? demandai-je.

—Comme toi et moi, répliqua Mauricet, et tu vois que ça ne lui fait pas affront.

Je regardai le cadre de bois noir, puis l'opulent mobilier, comme si mon esprit cherchait la transition de l'un à l'autre.

—Ah ! ça te chiffonne le raisonnement, reprit le maçon en riant ; tu cherches l'échelle qui a pule faire monter ici du haut de son échafaudage. Mais tout le monde ne sait pas s'en servir, vois-tu ; en voulant la prendre, plus d'un a manqué les barreaux : faut du poignet et de l'adresse.

Je fis observer qu'il fallait surtout de la chance, que tout était heur ou malheur dans le monde, et que nous n'étions pour rien dans le succès.

—Par exemple, père Mauricet, ajoutai-je aigrement, pourquoi n'avez-vous pas un hôtel aussi bien que celui qui demeure ici ? Etes-vous moins méritant ou moins brave ? S'il a mieux réussi que vous, n'est-ce pas tout bêtement une histoire de hasard ?

Mauricet me regarda en clignant l'œil.

—Tu dis ça pour moi, mais c'est pour toi que tu le penses, *fistot*, répliqua-t-il avec malice.

—Tout de même, repris-je, un peu vexé d'être ainsi percé à jour, je ne passe pas pour un mauvais ouvrier, et je ne suis pas plus Champenois qu'un autre ; s'il suffisait de faire son devoir pour devenir millionnaire, je pourrais aussi aller en carrosse.

—Et c'est une manière de marcher qui te conviendrait ? ajouta mon compagnon ironiquement,

—Pourquoi pas ? Tout le monde aime mieux ménager ses jambes que celle des chevaux ; mais n'ayez pas peur que ça m'arrive ; c'est ici-bas, voyez-vous, comme autrefois dans les familles nobles : tout pour l'aîné, rien pour les cadets ; et nous sommes des cadets, nous autres.

—C'est pourtant vrai ! murmura le maître compagnon, qui devint tout pensif.

étagères, on voyait de petits modèles d'escaliers ou de charpentes, des boussoles et des graphomètres avec d'autres instruments dont j'ignorais l'usage. Un immense cartonnier à compartiments étiquetés occupait le fond, et, sur un bureau étaient entassés des mémoires et des devis. L'entrepreneur s'arrêta devant la grande table, et me montrant un lavis :

—Voici un plan à modifier, dit-il ; on veut rétrécir le bâtiment de trois mètres ; mais sans diminuer le nombre des chambres, et il faut trouver place à l'escalier. Mets-toi là et fais-moi un croquis de la chose.

Je le regardai tout surpris, et lui fis observer que je ne savais pas dessiner.

—Alors examine-moi ce mémoire de toi-même, reprit-il, en prenant une liasse de papiers sur son bureau ; il y a trois cent douze articles à discuter.

Je répondis que je n'étais point assez au courant d'un pareil travail pour discuter le prix ou vérifier les mesures.

—Tu pourras au moins me dire, continua l'entrepreneur, quelles sont les formalités à remplir pour les trois maisons que je vais bâtir ; tu connais les règlements de voirie, les obligations et les droits envers les voisins ?

Je l'interrompis brusquement en disant que je n'étais pas avocat.

—Et comme tu n'es pas non plus banquier, reprit le bourgeois, tu ignores sans doute à quels termes, il faut échelonner ses paiements ; quel est le temps nécessaire à la vente, quel intérêt on doit tirer de son capital pour ne pas arriver à la banqueroute ? Comme tu n'es pas négociant, tu serais bien embarrassé de me nommer les provenances des meilleurs matériaux, de m'indiquer la bonne époque pour l'achat, les moyens les plus économiques de transport ? Comme tu n'es pas mécanicien, il est inutile que je te demande si la grue, dont tu vois là le modèle, donnera une économie de forces ? Comme tu n'es pas mathématicien, tu essaieras vainement ce nouveau système du pont que je vais appliquer sur la basse Seine ? Enfin, comme tu ne sais rien que ce que savent cent mille autres compagnons, tu n'es bon, comme eux, qu'à manier la truelle et le marteau !

J'étais complètement déconcerté, et je tournais mon chapeau sans répondre.

—Comprends-tu maintenant pourquoi j'

gagne pas seulement le paradis pour lui, il le fait gagner aux autres. Des hommes pareils devraient être au haut d'une colonne pour être vus de tout le monde. Quand on les regarde, ça fait honte d'être heureux, et ça donne envie de le mériter. Qu'est-ce que je pourrais faire à ce brave père *Numéro douze* pour lui prouver que je l'estime ?

—Tâchez, lui dis-je, de trouver sur les quais le second volume des poésies de Jean-Baptiste Rousseau ; voilà six ans qu'il l'a perdu et qu'il relit le premier.

—Quoi ! il tient aux livres ! répliqua Mauricet un peu fâché ; parbleu ! on dit bien qu'il faut que chacun ait sa faiblesse. N'importe, écris-moi sur du papier le bouquin que tu dis, et je le lui chercherai.

Il revint effectivement huit jours après avec un volume relié, qu'il présenta triomphalement au vieux malade. En l'ouvrant, celui-ci parut d'abord étonné ; mais Mauricet lui ayant dit que c'était sur ma recommandation qu'il avait voulu lui procurer ce second tome de Jean-Baptiste Rousseau, le père *Numéro douze* le remercia avec effusion. Cependant je conservais quelques doutes, et quand le maître maçon fut parti, je voulus voir le volume ; mon vieux voisin rougit, balbutia, essaya de détourner la conversation ; mais enfin, forcé dans ses derniers retranchements, il me tendit le livre : c'était un vieil almanach royal ! Le bouquiniste, abusant de l'ignorance de Mauricet, l'avait substitué au volume demandé. J'éclatai de rire, mais *Numéro douze* m'imposa silence avec une certaine vivacité.

—Voulez-vous que M. Mauricet vous entende ? s'écria-t-il. J'aimerais mieux perdre mon dernier bras que de lui ôter le plaisir de son cadeau. Je ne tenais pas hier à l'almanach royal ; mais plus tard, je l'aurais peut-être désiré ; *tous les jours ont un lendemain*. C'est d'ailleurs très-instructif ; j'ai vu les noms et prénoms d'une foule de princes dont je n'avais entendu jamais parler.

L'almanach fut précieusement conservé à côté du volume de poésies, et le vieux malade ne manquait jamais de le feuilleter quand il apercevait Mauricet. Celui-ci en était tout fier et tout réjoui.

—Il paraît, me disait-il chaque fois, que je lui ai fait un fameux cadeau.

Vers la fin de mon séjour à l'hôpital, les forces du père *Numéro douze* diminuèrent

comme un paralytique, mais de s'en servir le mieux qu'il peut.

Je ne lui contestais rien ; seulement mes mains avaient beau continuer à maçonner et à crépir, le cœur n'y était plus ! Je n'aurais pu moi-même dire pourquoi. Rien ne me déplaisait dans l'état, ni ne plaisait davantage ailleurs : c'était simplement le courage qui dormait. Il fallait une occasion pour le réveiller.

J'allai un jour avec Mauricet chez un des plus forts entrepreneurs de Paris pour un renseignement demandé au maître maçon, et que sous sa dictée, j'avais couché par écrit. L'entrepreneur n'était pas dans son cabinet, si bien qu'on nous fit traverser plusieurs pièces pour aller le rejoindre au jardin. C'étaient partout des tapis de mille couleurs, des meubles à pieds dorés, des tentures de soie et des rideaux de velours. Jamais je n'avais vu rien de pareil ; aussi j'ouvrais de grands yeux, je marchais sur la pointe des pieds de peur d'écraser les fleurs des tapis. Mauricet me regarda de côté.

—Eh bien, comment trouves-tu *la case* ? demanda-t-il d'un air malin ; ça te paraît-il suffisamment soigné et cossu ?

Je répondis que la maison avait l'air de celle d'un prince.

—Prince de la trueller et de l'équerre, répliqua mon compagnon. Sais-tu que c'est honorable pour la partie ? Encore a-t-il trois autres hôtels dans Paris, sans parler d'un château en province.

Je ne répondis pas dans le moment ; toute cette opulence venait de remuer quelque chose de mauvais au dedans de moi. En voyant tant de velours et de soie, je me regardai, je ne sais pourquoi, et j'eus honte d'être si mal vêtu. Mais dans ma honte, il y avait du mécontentement ; je me sentais disposé à haïr le maître de toutes ces richesses pour m'avoir fait remarquer ma pauvreté. Mauricet, qui ne se doutait de rien, continuait à me détailler les beautés du logis ; j'écoutais avec impatience ; le cœur me battait, le sang me montait au visage, mes yeux ne pouvaient finir de regarder, et plus je voyais, plus j'étais envenimé. Mon ambition, qui dormait depuis quelque temps, venait de se réveiller, mais par l'envie !

Nous nous étions arrêtés dans un dernier salon, tandis que le domestique cher-

—Tout de même, repris-je, un peu vexé d'être ainsi percé à jour, je ne passe pas pour un mauvais ouvrier, et je ne suis pas plus Champenois qu'un autre ; s'il suffisait de faire son devoir pour devenir millionnaire, je pourrais aussi aller en carrosse.

—Et c'est une manière de marcher qui te conviendrait ? ajouta mon compagnon ironiquement.

—Pourquoi pas ? Tout le monde aime mieux ménager ses jambes que celle des chevaux ; mais n'ayez pas peur que ça m'arrive ; c'est ici-bas, voyez-vous, comme autrefois dans les familles nobles : tout pour l'aîné, rien pour les cadets ; et nous sommes des cadets, nous autres.

—C'est pourtant vrai ! murmura le maître compagnon, qui devint tout pensif.

—Et il n'y a rien à dire ; puisque c'est convenu ainsi, c'est juste ! Faut pas déranger le monde ! Seulement, voyez-vous, ça me fait bouillir le sang quand je regarde la part de chacun. D'où vient que celui-ci loge dans un palais pendant que d'autres perchent dans un pigeonnier ? Pourquoi est-ce à lui plutôt qu'à nous ces tapis, cette soie, ce velours ?..

—Parce que je les ai gagnés, interrompit quelqu'un brusquement.

Je fis un soubresaut ; l'entrepreneur était derrière nous en pantoufles brodées et en robe de chambre de bassin ! C'était un petit homme grisonnant, mais taillé en force et avec une voix de commandement.

—Ah ! il paraît que tu es un raisonneur, toi, reprit-il, en me regardant entre les deux yeux ; tu me jalouses, tu demandes de quel droit ma maison est à moi plutôt qu'à vous ; eh bien tu vas le savoir ; viens.

Il avait fait un mouvement vers une porte intérieure ; j'hésitai à le suivre, il se retourna vers moi :

—As-tu peur ? me demanda-t-il d'un ton qui me fit monter le rouge jusqu'aux yeux.

—Que le bourgeois me montre le chemin, répliquai-je presque effrontément.

Il nous conduisit dans un cabinet au milieu duquel se dressait une longue table couverte de godets, de pinceaux, de règles et de compas. Au mur étaient suspendus des plans lavés, représentant toutes les coupes d'un bâtiment. Ça et là, sur des

la vente, quel intérêt on doit tirer de son capital pour ne pas arriver à la banqueroute ? Comme tu n'es pas négociant, tu serais bien embarrassé de me nommer les provenances des meilleurs matériaux, de m'indiquer la bonne époque pour l'achat, les moyens les plus économiques de transport ? Comme tu n'es pas mécanicien, il est inutile que je te demande si la grue, dont tu vois là le modèle, donnera une économie de forces ? Comme tu n'es pas mathématicien, tu essayerais vainement ce nouveau système du pont que je vais appliquer sur la basse Seine ? Enfin, comme tu ne sais rien que ce que savent cent mille autres compagnons, tu n'es bon, comme eux, qu'à manier la trueller et le marteau !

J'étais complètement déconcerté, et je tournais mon chapeau sans répondre.

—Comprends-tu maintenant pourquoi je demeure dans un hôtel, tandis que tu demeures dans une mansarde ! reprit l'entrepreneur, en élevant la voix ; c'est que je me suis donné de la peine ; c'est que j'ai appris tout ce que tu as négligé de savoir ; c'est que, à force d'études et de bonne volonté, je suis passé général, tandis que tu restais parmi les conscrits ! De quel droit demandais-tu donc les mêmes avantages que tes supérieurs ? La société ne doit-elle pas récompenser chacun pour les services qu'il rend ? Si tu veux qu'elle te traite comme moi, fais ce que j'ai fait ; retranche sur ton pain pour acheter des livres, passe le jour à travailler et la nuit à apprendre ; guette partout l'instruction comme le marchand guette un profit, et quand tu auras montré que rien ne te décourage, quand tu connaîtras les choses et les hommes, alors si tu restes dans ton grenier, viens te plaindre et l'on verra à t'écouter.

L'entrepreneur s'était animé en parlant et avait fini par être un peu en colère ; cependant je ne répliquai rien, ses raisons m'avaient ôté la parole. Mauricet, qui vit mon embarras, essaya quelques mots pour me justifier, puis en vint au sujet de notre visite. Le bourgeois examina la note que j'avais dressée, demanda quelques éclaircissements, puis nous congédia. Mais, au moment où j'allais passer la porte, il me rappela.

(à suivre)